

Vue aérienne du village de Sauvagnac et de ses alentours



Sommaire

Edito	p 1
Dossier spécial "Le sport"	p 2
Le compte administratif 2010	p 7
Le budget primitif 2011	p 8
Les nouveaux équipements	p 12
Le voyage en Italie	p 14
Les actualités	p 16
En bref	p 18
L'écho de Manocalzati	p 20
La parole aux associations	p 21
Les séances du conseil municipal	p 24
Informations municipales	p 28
Le carnet	p 29

DOSSIER SPÉCIAL
LE SPORT



Sauvagnac

Le village de Sauvagnac est situé au Sud Ouest du bourg de Sainte Féréole, à environ 3 km 500.

Victor Forot, dans sa monographie de Sainte Féréole nous indique que « ce fut un terrement féodal que le duc d'Ayen céda en 1755 aux frères de la doctrine chrétienne de Brive ; il y a encore un reste de vieille demeure seigneuriale... »

Toujours selon Victor Forot, ce village comptait 144 habitants en 1791 et 92 en 1926. Aujourd'hui on en dénombre 75. Huit permis de construire ont été accordés depuis 2007.

On compte trois agriculteurs qui font essentiellement de l'élevage.



RECRUTEMENT

Le Conseil Municipal du 19 janvier 2011 a décidé la création d'un poste de Directeur de l'Espace Jeunes et Accueil de Loisirs avec le grade d'Animateur Territorial catégorie B, et ceci à compter du 1^{er} mai 2011.

Une cinquantaine de candidatures ont été reçues. Douze candidats ont été sélectionnés et ont eu un entretien avec le Maire, parmi lesquels trois candidats ont été retenus. Au terme d'un nouvel entretien, le Maire a retenu la candidature de Aurélian COURSIERE.

Nous avons rencontré Aurélian au moment de sa prise de fonction.

Aurélian, qui êtes-vous et d'où venez-vous ?

Ma famille est originaire de Varetz, mais je suis né à Noisy-le-Sec en 1982. J'ai accompli toute ma scolarité à Gagny, dans la Seine Saint Denis. A l'âge de 17 ans j'ai suivi la formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). A cette occasion j'ai découvert les zones urbaines sensibles.

Après mon baccalauréat j'ai souhaité venir dans la maison familiale de Varetz. J'ai suivi des études à l'Ecole de Droit de Brive (de 2000 à 2002). Puis je me suis spécialisé dans le droit des assurances en préparant un BTS au lycée Bahuet, toujours à Brive (de 2002 à 2004) ce qui m'a amené à prendre la responsabilité d'une agence d'assurance à St-Yrieix-la-Perche en Haute-Vienne (de 2004 à 2005).

Mais ce n'était pas ma vocation ! Je souhaitais m'investir dans des activités créant du lien social. J'ai décidé de me relancer dans l'animation sociale. Ne trouvant rien dans ce domaine en Corrèze je suis reparti à Neuilly-sur-Marne en 2006 où j'ai intégré une association en qualité de coordinateur des activités jusqu'en septembre 2010 et dans laquelle j'ai préparé le BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur).

En mars 2011 j'ai obtenu le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport dans le domaine de la direction de structure d'animation socio-culturelle et socio-éducative.

J'ai également suivi la formation à la gestion associative dont la validation est en cours.

Vous avez pris vos fonctions à Ste Féréole le 21 mai. Que faites-vous ?

Je reçois actuellement les familles des enfants susceptibles de s'inscrire au Centre de Loisirs, auxquelles je remets le dossier d'inscription .

Je prépare également mon projet de direction pour l'Espace Jeunesse qui sera présenté aux élus.

Quelles sont les activités que vous envisagez de proposer aux jeunes ?

J'envisage des activités autour de plusieurs axes qui pourraient être :

- les manifestations institutionnelles
- les activités dites citoyennes
- les activités dites éco-citoyennes
- les activités autour du patrimoine
- les activités culturelles, artistiques, scientifiques et techniques, technologiques, ludiques, sportives
- des activités intergénérationnelles
- des activités liées à la santé et à la sécurité.

Que diriez-vous pour conclure ?

Je suis agréablement surpris par la qualité des équipements mis à la disposition des jeunes de Sainte Féréole et à l'environnement, ce qui permettra de varier les activités.

Aurélian, nous vous souhaitons une très bonne adaptation à Sainte Féréole et dans votre nouveau travail.



Édito du maire



« Il n'est pire imbécile que celui qui ne croit en l'enfant ».

Ce proverbe chinois d'inspiration confucéenne illustre bien

la volonté de votre municipalité de « croire en l'enfant ».

Croire en l'enfant, ce n'est pas comme pourraient le penser certains parents, en faire un demi-dieu à qui tout serait permis.

Croire en l'enfant, c'est lui donner tous les atouts, toutes les éducations, tous les préceptes et concepts qui bâtiront sa personnalité et établiront la sûreté de son jugement.

Les municipalités successives que j'ai eu l'honneur de présider ont toutes fait de l'accompagnement de l'enfant leur priorité en laissant le rôle fondamental de l'éducation aux parents et aux enseignants.

Cet accompagnement porte sur la mise à disposition de tous les équipements nécessaires à l'épanouissement de nos jeunes pousses.

La fin de la construction de l'espace jeune, la mise en place de la pataugeoire et de jeux d'eau, puis celle du mini-stadium forment vraisemblablement la fin d'un vaste programme d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse qui se sera déroulé sur plus de 20 ans.

En 1987-1988 – La municipalité conduite par Philippe PLANCHOT décide d'abandonner l'école des filles et de construire un bâtiment de classes attenant à l'école de garçons portant ainsi la capacité totale à 8 classes. A l'époque un large débat avait eu lieu autour de la question suivante : faut-il agrandir l'école en centre-bourg ou construire un complexe neuf en périphérie ? Une majorité avait choisi l'option de rester en centre-bourg.

En 1998 – Création d'une salle informatique avec la mise en place d'une batterie de 10 ordinateurs.

En 1999 – Nouvel aménagement de la bibliothèque municipale avec une salle ouvrant sur la cour de l'école dédiée aux enfants

En 2001 – Mise en place de l'aide aux devoirs par des bénévoles puis par des vacataires payés par la mairie.

En 2002 – Rénovation totale du restaurant scolaire et création d'un deuxième réfectoire du restaurant scolaire. Sa capacité est portée à 150 rationnaires.

En 2006 – Ouverture d'une structure dite Maison de l'Enfance – multi-accueil de 20 places qui a connu un remplissage à 100% depuis son lancement.

En 2009 – Rénovation de l'école, du préau, de la cour avec mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments scolaires. L'accessibilité deviendra obligatoire en 2015. Elle était particulièrement délicate à mettre en place compte tenu de la topographie du groupe scolaire.

En 2010 – Mise en place de l'école numérique. Remplacement de l'équipement informatique (10 ordinateurs + tableau numérique)

En 2011 – Livraison de 3 ensembles destinés aux jeunes de la Commune :

a) l'espace jeune qui va accueillir nos enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires ; espace jeune qui accueillera aussi les adolescents sur des programmes à mettre en place avec le directeur de la structure, Aurélian COURSIERE, qui vient d'être recruté

b) la pataugeoire et les jeux d'eau à la piscine municipale destinés, encore une fois, à tous nos jeunes

c) le mini-stadium qui leur sera également réservé ainsi qu'à l'école de foot et de tennis

J'ai souvent dit que l'action municipale ne pouvait suffire à animer une commune, et c'est aussi vrai pour l'enfance et la jeunesse.

Chacun s'accordera à reconnaître que le côté sportif est également fondamental dans le développement équilibré et harmonieux de l'enfant.

Dans ces domaines, 4 associations ont créé des écoles sportives pour nos jeunes pousses :

école de foot : 40 inscrits

école de tennis : 30 inscrits

école de judo : 13 inscrits

école de danse : 49 inscrits

L'école primaire et ses enseignants en relation avec le Comité de Jumelage, a permis récemment, sur financement de la municipalité, un voyage en avion à Manocalzati pour les élèves de CM1 et CM2 du 23 mai au 27 mai 2011.

Toutes ces initiatives (municipales et associatives) visent à permettre aux enfants, et surtout, aux parents de trouver tous les accueils et la plupart des activités sur place sans faire des va-et-vient incessants avec la ville centre.

Dernière réflexion : Sainte-Féréole s'agrandit et l'espace scolaire actuel de 8 classes pourrait, à terme de quelques années, s'avérer trop étroit.

C'est la raison qui pousse la municipalité à conserver le logement des instituteurs au-dessus de la bibliothèque, en réserve.

La bibliothèque pourrait, si besoin, avec la mise en place d'un ascenseur, occuper le 1er étage, et le rez-de-chaussée donnerait vie à 2 salles de classes. L'avenir et le maintien d'une seule entité scolaire sera ainsi assuré pour les 20 à 30 ans qui viennent.

C'est une vraie responsabilité mais aussi un plaisir pour votre conseil municipal de croire en l'enfant et à la jeunesse.

Amicalement votre.

Henri SOULIER.



DOSSIER SPÉCIAL LE SPORT

I - L'histoire du sport et l'évolution des pratiques sportives

Le terme de « sport » a pour racine le mot de vieux français desport qui signifie « divertissement, plaisir physique ou de l'esprit ».

L'usage veut de faire remonter la naissance du sport à la Grèce antique. Toutefois, à étudier de près les jeux Olympiques de la Grèce antique, on s'aperçoit qu'il s'agissait avant tout d'une fête religieuse.

Puis, se sont pérennisés à travers les civilisations, les jeux de lutte et de bataille dans lesquels la violence physique, plus ou moins atténuée, peut se donner libre cours. En 1900 lors des Jeux Olympiques de Paris, Jules Ferry, ministre français, déclarait que la gymnastique formait « l'avant-garde pacifique de la Nation en armes ». Pour le fondateur des J.O. modernes, Pierre de Coubertin, qui était avant tout un éducateur, les Jeux Olympiques furent d'abord un moyen d'éduquer la jeunesse, de défendre la nation, de retrouver la culture grecque, de défendre la paix.

Mais ce qui s'est indéniablement opéré à travers le temps, c'est un adoucissement progressive de la violence des combats à travers l'édiction de règles précises fixant, pour chaque type de sport, des limites strictes et volontairement acceptées à son exercice, et l'interdiction de gestes jugés dangereux.

Dès la fin du XVIIIe siècle, on pourra concevoir le progrès de l'homme et l'assimiler au progrès objectif de ses performances. Cette assimilation, qui ne va pas de soi, repose sur un ensemble de conditions philosophiques, économiques, technologiques nouvelles – évidemment ignorées des Grecs – qui furent réunies dans les sociétés préindustrielles. L'idéologie de Coubertin, se caractérise par la compétition, l'entraînement dans des structures institutionnelles (fédérales et scolaires) afin de lutter contre l'oisiveté et les risques de dégénérescence psychologique et physiologique de l'homme.

La genèse des modèles sportifs fait ainsi valoir différentes approches : l'Antiquité fut ainsi l'âge d'or de la course de chars, des joutes équestres et des tournois de chevaliers. Le sport deviendra le passe-temps des gentlemen-farmers, puis une action scolaire, progressant vers l'amateurisme et la compétition, pour aller vers des pratiques et une forme de socialisation.

II – la politique sportive

Le sport moderne se définit par quatre éléments indispensables :

- La mise en œuvre d'une ou plusieurs qualités physiques : activités d'endurance, de résistance, de force, de coordination, d'adresse, de souplesse, etc.

- Une activité institutionnalisée: ses règles tendent à être identiques pour l'ensemble de la planète

- Une pratique majoritairement orientée vers la compétition
- Une pratique fédérée (sous la tutelle d'une fédération)

Ces piliers qui mettent surtout en avant l'organisation des différentes disciplines sportives n'excluent nullement les pratiques comme le sport-loisir, le sport-santé, le sport scolaire ou l'éducation physique et sportive. En effet, si la compétition est prédominante, il existe toutefois d'autres formes de pratique mettant plutôt en avant le plaisir, la santé, l'éducation ou l'épanouissement.

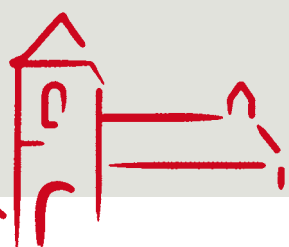
La puissance du mouvement sportif est aujourd'hui considérable. Une fédération internationale comme la FIFA a la capacité de modifier les règlements et d'exiger la mise en application à la planète entière à compter d'une date précise. Le sport propose ainsi un premier modèle de mondialisation réelle.

En France, le ministère de la Jeunesse et des Sports couvre l'ensemble du phénomène sportif et délègue à des fédérations l'organisation effective de chaque discipline. Le Comité National Olympique et Sportif Français assure pour sa part le lien entre les autorités politiques, les fédérations sportives et le Comité International Olympique.

La France est à ce jour la cinquième nation sportive au monde.

III - Quelques grands événements sportifs nationaux ont marqués la France.

Parmi les plus fameux rendez-vous sportifs de la France d'Ancien Régime, signalons le mois des Jeux donné à Paris du 1^{er} juin au 30 juin 1559 après la signature de la paix de Cateau-Cambrésis qui devait culminer le dernier jour avec un mariage franco-espagnol. Ces festivités sportives comprennent notamment des joutes équestres et sont marquées par un accident mortel le dernier jour. Le roi de France Henri II est en effet mortellement blessé au cours d'une joute équestre signant du même coup l'arrêt de mort des tournois, joutes équestres et autres passe d'armes. Henri II était un sportif complet qui excellait aussi bien en joutes qu'en jeu de paume, et même en soule. Comme déjà indiqué, le jeu de paume donna l'occasion en 1740 de voir se disputer à Paris le premier championnat du monde de l'histoire du sport puis la capitale reçut en 1796, 1797 et 1798 les Olympiades de la République sur le Champ de Mars. Parmi les plus anciennes compétitions, n'oublions pas le Grand Prix de la Saint-Louis de Joute nautique qui se dispute chaque année à Sète depuis 1743. Le Tour de France créé par Henri Desgrange en 1903 reste le « plus grand spectacle gratuit du monde », comme l'annonce ses organisateurs. Il est dès l'origine sujet à des passions de la part des spectateurs et des médias. C'est un rendez-vous incontournable du calendrier sportif français. Le mois de juillet lui est consacré. Antoine Blondin eut ce mot dans L'Équipe en 1960 : « Le général de Gaulle gouverne la France onze mois sur douze ; en juillet, c'est Jacques Goddet ». Les épreuves internationales des 24 heures du Mans, du Bol d'or, du Grand Prix automobile de France et des Internationaux de France de tennis constituent d'autres dates importantes de l'agenda sportif français. Les épreuves nationales les plus importantes sont les championnats et coupes de football (Ligue 1 et Coupe de France), rugby à XV (Top 14) et basket-ball (Pro A et Ligue féminine de basket) principalement. Hockey sur glace,



handball et volley-ball se pratiquent également avec un statut professionnel. Les sports individuels comprennent également des calendriers pros à l'image du golf, du tennis et du cyclisme notamment. L'athlétisme devrait à terme également disposer en France d'un calendrier national professionnel avec le Lagardère Athlé Tour. Nombre de prestigieuses compétitions internationales sont nées en France. Pierre de Coubertin est à l'origine de la rénovation des Jeux olympiques. De même, Jules Rimet et Henri Delaunay mettent au monde la Coupe du monde de football, Henri Delaunay invente le Championnat d'Europe de football tandis que la rédaction du journal L'Équipe crée la Ligue des Champions. Nombre d'éditions de ces rendez-vous majeurs du calendrier sportif mondial se sont tenues en France : Jeux olympiques d'été de 1900, Jeux olympiques d'été de 1924, Jeux olympiques d'hiver de 1924, Jeux olympiques d'hiver de 1968, Jeux olympiques d'hiver de 1992, Coupe du monde de football de 1938, Coupe du monde de football de 1998 et Coupe du monde de rugby à XV 2007 notamment.

IV - La place du sport dans l'économie

Le sport génère une activité importante au niveau économique. Il a créé et fait vivre un secteur hétérogène rassemblant pêle-mêle des médias, des équipementiers, des franchises et autres clubs sportifs, des médecins, des avocats, des entraîneurs et conseillers en tous genres, des jardiniers et même des cabinets d'architecture spécialisés dans la conception de stades et autres arènes.

Les industries et les commerces du bâtiment, du textile, de l'automobile, du spectacle, des médias et du tourisme travaillent pour le sport. Les contrats des sportifs professionnels, des parrainages publicitaires et des subventions publiques brassent des masses importantes d'argent. Les paris sportifs génèrent également d'importants revenus. Certains clubs sportifs sont des entreprises cotées en bourse. Équipements sportifs, droits de diffusion télévisuels et autres produits dérivés font tourner la machine économique. Ceci est valable dans de très nombreux pays, sur les cinq continents. La part du PIB consacré au sport est évidemment plus importante dans les pays les plus développés en raison des investissements lourds, notamment en matière de stades, mais aussi par la part importante accordée à ce type de dépenses par les ménages.

Quelques sportifs professionnels tirent également leurs revenus du sport.

Hors bénévolat, le poids économique du sport dans l'économie française est évalué à 1,73 % du PIB, soit 27,4 milliards d'euros en 2003. Les dépenses des ménages représentent plus de 50 % de ces montants (14,2 milliards d'euros en 2003), contre 7,9 milliards d'euros pour les collectivités locales, 3,2 pour l'État, et 2,2 pour les entreprises. Parmi les dépenses sportives des ménages en 2003, 3,7 milliards sont consacrés aux vêtements de sport et chaussures, 2 aux biens durables, 2,7 aux autres biens et 5,8 aux services. Le Ministère de la jeunesse et des sports estime à 100 000 (58 % d'hommes pour 42 % de femmes) le nombre de salariés travaillant pour le secteur sportif en France pour quelque 20 000 employeurs.

Cette économie est tirée par les engagements des sportifs professionnels, tels que les grandes compétitions internationales, mais aussi par le bénévolat de masse des sportifs amateurs comme la pratique du football en Europe. Elle bénéficie du dé-

veloppement du sport et elle l'accélère. Elle permet aux sportifs professionnels de travailler dans des conditions toujours meilleures, aux sportifs amateurs d'accéder à leur loisir à des coûts de plus en plus attractifs et aux spectateurs d'assister à des compétitions toujours plus spectaculaires et plus festives.

Nombre de licenciés par sport en France				
RANG	SPORT	NOMBRE DE LICENCIÉS (2007)	NOMBRE DE LICENCIÉS (2008)	NOMBRE DE LICENCIÉS (2009)
1	FOOTBALL	2 320 625	2 278 691	2 225 595
2	TENNIS	1 094 593	1 105 445	1 125 201
3	ÉQUITATION	553 560	600 805	650 437
4	JUDO	550 382	553 391	574 223
5	BASKET-BALL	457 121	455 116	449 263
6	GOLF	383 949	396 990	422 477
7	HANDBALL	367 047	365 131	392 761
8	RUGBY À XV	285 376	359 691	366 074
9	CANOË-KAYAK	235 071	205 466	338 788
10	PÉTANQUE	362 867	350 599	318 847
11	VOILE	279 764	280 507	286 785
12	NATATION	257 613	273 554	286 392
13	SPORTS SOUS-MARINS	147 651	147 032	272 057
14	GYMNASTIQUE	244 905	250 784	258 725
15	RANDONNÉE	193 710	202 982	208 449
16	KARATÉ	191 002	190 379	199 884
17	ATHLÉTISME	180 438	186 592	198 695
18	TENNIS DE TABLE	178 582	180 195	189 885
19	BADMINTON	115 643	122 741	139 710
20	SKI	138 146	139 266	139 291

V - Le sport à Ste Féréole

Le sport se pratique soit durant le parcours scolaire au travers de multiples activités, soit au sein d'un club, soit hors de tout club. Les clubs sont affiliés à des fédérations, sinon à l'UFOLEP, et organisent les entraînements et mettent leurs moyens à la disposition des compétitions. Les fédérations organisent les compétitions et édictent les règlements.

Ce sont 10 000 associations sur l'ensemble du territoire et 8 à Ste Féréole, qui permettent la pratique sportive de loisirs et/ou de compétition, des rencontres, des échanges accessibles au plus grand nombre et à tous les publics.

La grande majorité des sportifs est composée de sportifs amateurs, c'est-à-dire d'hommes et de femmes qui pratiquent leur activité sans recevoir aucun salaire en retour.

C'est le cas du sport pratiqué à Ste Féréole.

- **L'UFOLEP** est une fédération agréée par le Ministère de la Santé et des Sports ; elle est membre du CNOSEF.

Fédération d'éducation par le sport tout au long de la vie, l'UFOLEP s'est construite, au sein de la Ligue de l'enseignement, pour installer la pratique sportive dans et autour de l'école.

La fédération multisports forte de ses 400 000 adhérents fédère plus de cent activités sportives au sein de ses comités départementaux et régionaux.

DOSSIER SPÉCIAL LE SPORT



À travers, les différentes pratiques, l'UFOLEP souhaite :

- agir sur tous les territoires
- assurer l'éducation par le sport tout au long de la vie
- affirmer son identité.

L'UFOLEP à Ste Féréole ce sont plusieurs activités sportives scolaires et la pétanque. L'affiliation aux fédérations constitue le fait des autres associations sportives de Ste Féréole.

- Le football

- Association sportive de Ste Féréole section football créée en 1936 pour le plaisir de pratiquer le football mais surtout comme activité rassemblant les jeunes et les moins jeunes. Le club de foot c'est la « vie d'un village »,
- Aujourd'hui en promotion d'honneur, le club descend en promotion de ligue. L'engagement financier dépend de la place du club dans les divisions, fluctuations suivies par la mairie de Ste Féréole pour assurer la participation des équipes aux championnats dans lesquels elles sont inscrites.
- La motivation des dirigeants à maintenir le club en stabilisant les effectifs, s'exerce par tradition de l'équipe de football de village et les engage à maintenir l'école de foot, les oblige à recruter des joueurs à l'extérieur. Ils sont 3 éducateurs bénévoles des 40 jeunes, un par niveau : débutants ; U7, U11 et U13 et 2 entraîneurs pour les 40 seniors des équipes premières A et B. Le niveau requis pour les entraîneurs est le brevet d'état B1. Le président assure toutes les charges administratives et d'organisation des déplacements et des matchs, la recherche des sponsors pour les maillots, les calendriers. Tous regrettent la fuite des joueurs et d'aucuns s'inquiètent de la pérennité du club.
- L'équipe des "copains d'abord" est constituée des vétérans flégeois.
- Tous s'affranchissent de la licence d'affiliation à la ligue d'un montant de 25€ pour la licence jeunes et 50€ pour la licence senior. Un loto est organisé chaque année. Un cadeau de Noël est offert à chaque jeune de l'école de football.
- Les footballeurs ont à leur disposition les aménagements sportifs club house, vestiaires, terrains nécessaires.

- Le tennis



- Tennis club de Ste Féréole créée en 1980, émanation de l'association sportive de la commune regroupant le football et les activités sportives pour la convivialité, le partage et l'amitié. Apprentissage et sport plaisir, détente, convivialité, telle est la stratégie des dirigeants motivés par cet engagement auprès des adhérents. « C'est un club qui vit bien par le bon esprit qui y règne ».

- 6 à 8 éducateurs bénévoles encadrent l'apprentissage de ce sport difficile nécessitant de la discipline et du foncier personnel (maîtrise de soi, patience, ténacité). Technique, le jeu de tennis n'épargne pas la rigueur et une bonne gestion du mental. Afin de satisfaire les différents niveaux et les attentes individuels des joueurs (groupe d'amis, détente, loisir, apprentissage de la discipline), le club n'a vocation qu'à servir des cours collectifs par âge et niveau, qui sont dispensés les soirs de la semaine à partir de 18h. Le repérage de compétences individuelles permet la proposition d'un relais vers des clubs de licenciés affiliés à la fédération française de tennis. Les relations avec les familles des jeunes joueurs et leur contribution sont essentielles pour les dirigeants.
- 30 jeunes de 7 à 17 ans et 30 adultes adhèrent pour 60 € par an. Des cartes pour la saison estivale ou des tarifs horaires sont proposés. La gestion des courts et réservations est confiée aux Collines de Ste Féréole.



- Le Club organise un tournoi annuel en juin pour les niveaux 4^e et 3^e séries. Au-delà du jeu, la convivialité y règne. Les familles des organisateurs et joueurs assurent l'intendance de ces journées où Ste Féréole reçoit les clubs alentours.
- 3 équipes, 1 féminine, 2 masculines participent aux championnats d'été et d'hiver, organisés par la fédération départementale de Tennis.
- Les jeunes peuvent participer aux championnats individuels départementaux, ainsi qu'aux compétitions par équipes. Ainsi, en 2011, 2 équipes filles de 10 ans, et une équipe garçons de 9 ans ont participé aux championnats départementaux et régionaux.
- Le club organise pour les tous jeunes, un goûter de Noël, et en clôture de saison ; moments conviviaux où les familles et les membres actifs du club peuvent échanger.
- Un concours de belote annuelle organisé en février conforte l'esprit convivial partagé avec les gens de l'extérieur.
- Le tennis se pratique sur les courts mis à disposition par la commune, avec un terrain couvert de la halle des sports et un complexe de deux courts extérieurs, rénovés. Les courts étant réservés autant que de besoin pour l'Agglo pour les vacanciers de la Résidence des touristes.
- la gestion de l'entretien de la salle est confiée au club de tennis prioritaire dans l'utilisation. En effet, l'école et le football utilisent cet équipement, respectivement en semaine et les mercredis après-midi. Des règles de bonne utilisation (respect des lieux et confort) sont partagées par les utilisateurs et sous leur responsabilité commune.
- **La pétanque**
- Le Carreau Flégeois, fidèle aux valeurs de convivialité instaurées depuis son origine à Ste Féréole, n'est pas affilié à la fédération nationale de pétanque et jeu provençal.
- Affilié à l'UFOLEP, ce sont 50 personnes dont 3 femmes, de



30 à 70 ans et 2 jeunes adolescents qui pratiquent toutes les semaines la pétanque.

- La licence assurance coûte 30 €.
- Durant la saison estivale d'été, les pétanqueurs se retrouvent tous les soirs de la semaine sauf week-ends, de 20h30 à 22h30. Ils convient l'ensemble des habitants et touristes de la commune à les rejoindre amicalement et sportivement sur ces moments favorables aux échanges, rencontres de convivialité. « Ils y seront les bienvenus »
- La pratique est organisée sur le terrain à proximité et autour du stade, sinon à l'extérieur.
- La pétanque partage les locaux du club house du tennis.

Le Carreau Flégeoilois organise 3 concours annuels avec la participation individuelle de 5€.



Tous les ans l'association parvient à participer aux championnats du Limousin par catégories, de jeux et d'âge. Il arrive que certains joueurs se distinguent du titre de champion. Ce fut le cas de Charles Casadéi, Bernard Madelmond, Gérard Roussarie, en triplète à Nantes en 2009 où ils représentaient la Corrèze au championnat de France Vétérans.

En 2011 l'association est chargée d'organiser le championnat Tête à tête de la Corrèze qui se déroulera au stade en septembre.

- Le judo

Le judo est un sport individuel qui se pratique en collectif. L'apprentissage de la pratique est réalisé en groupe, associé à l'apprentissage des règles de respect qui sont érigées par le code moral du sport. Ce sont 8 points inscrits dans ce code moral du judo.

- 礼儀 La Politesse: c'est le respect de l'autre
- 友情 L'Amitié: c'est le plus pur des sentiments humains
- 勇氣 Le Courage: c'est faire ce qui est juste
- 誠 La Sincérité: c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée
- 名譽 L'Honneur: c'est être fidèle à la parole donnée
- 謙虛 La Modestie: c'est parler de soi-même sans orgueil
- 敬尊 Le Respect: sans respect aucune confiance ne peut naître
- 自制 Le Contrôle de soi: c'est savoir se taire lorsque monte la colère

Les valeurs complémentaires :

- Le meilleur emploi de l'énergie

Dans sa pratique le judoka est à la recherche du meilleur emploi de l'énergie physique et mentale. Ce principe suggère l'application à tout problème de la solution la plus pertinente : agir juste au bon moment, utiliser la force et les intentions du partenaire contre lui-même. Il incite à une recherche constante et dynamique de perfection.

- L'entraide et la Prospérité mutuelle

En Judo, les progrès individuels passent par l'entraide et par l'union de notre force et de celle des autres. La présence du partenaire, du groupe est nécessaire et bénéfique à la progres-

sion de chacun.

- Le grade du judoka est représenté par une triple valeur : « SHIN », correspondant à la valeur morale, « GHI », valeur technique, « TAI », valeur corporelle.

Le « SHIN », cité en premier, donne seul le sens aux deux autres.

Il en va particulièrement par sa pratique du respect, du partenaire, du local, du fondateur du judo (1882), des entraîneurs, ceci acté par un salut des deux combattants en début et en fin de rencontre.



Créé en 2004 le club de Ste Féreole est une antenne de la Vigilante de la ville de Malemort. Affilié à la fédération française de judo ce sont 180 adhérents sportifs et pratiquants du judo dans une ambiance familiale et conviviale.

Le judo est enseigné à Sté Féreole par un bénévole entraîneur, diplômé du certificat fédéral d'enseignement, Didier Lafon.

L'enseignement est confié en soutien aux entraîneurs, à des jeunes adolescents émérites et classés. Telle est la philosophie de cette pratique.

Depuis 2004, ce sont 7 à 17 jeunes, de 6 à 11 ans, chaque année qui se sont adonnés à ce sport dans la salle équipée et dédiée à cette pratique du judo et de kung-fu, au gymnase de la commune. 1/3 viennent de la commune de St Germain les vergnes. L'effectif 2010 est composé de:

- 5 mini-poussins de 6/8 ans, avec lesquels sont réalisées des animations hors classement mais récompensées en mai à la clôture de l'année sportive.
- 7 poussins de 9/10 ans qui participent à des activités non compétitives également et à 5 rencontres annuelles de compétition organisées au niveau départemental.
- 1 benjamin de 11 ans, qui bénéficie d'animation et participe aux compétitions départementales et interdépartementales.

Le tarif spécifique à Ste-Féréole est pour 2010/2011, de 99€ de cotisation au club + 42€ de licence fédérale pour 2 cours hebdomadaires les lundis et mercredi, avec des réductions pour les membres d'une même famille.

Dès 12 ans les minimes, les cadets, juniors et seniors s'entraînent au club sur Malemort, la salle n'y suffisant pas en termes de surface de jeu et de compétition nécessitant la place des spectateurs notamment.

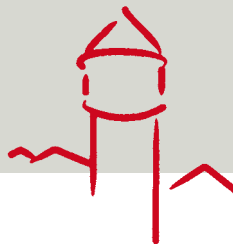
Firmin Peyrie, Simon Paraud, Sabrina Leyniat, sont trois élèves de l'école de Ste Féreole. Les deux derniers sont sélectionnés pour la coupe de France cadets à Ceyrat dans le Puy de Dôme, dans leur phase finale, en juin 2011.

Le premier fait partie des dix jeunes en 2011, choisis au niveau du département pour assister aux championnats du monde à Paris en août. Le comité départemental du judo a organisé cette participation pour récompenser les jeunes les plus motivés.

- Le kung-fu

Les arts martiaux chinois, popularisés sous le nom de kung-

DOSSIER SPÉCIAL LE SPORT



fu ou boxe chinoise, également désignés par les termes mandarins wǔshù (武术), guóshù (国术) ou quánfǎ (拳法), sont constitués des centaines de styles différents de combat à main nue ou armée, qui ont été développés en Chine au fil des siècles. Les arts martiaux chinois intègrent à leur pratique, différentes philosophies et concepts, s'élargissant, au-delà de la seule auto-défense, à l'entretien physique pour finalement devenir une méthode d'éducation personnelle

« gong » désigne la « maîtrise », le « perfectionnement », la « possession d'un métier » ou une action en laquelle beaucoup de temps a été consacré. Le terme est à rapprocher d'un point de vue sémantique de la notion d'artisan tel qu'il était usité en Europe au XIX^e siècle : ce terme désignait l'homme de métier qui par un apprentissage auprès d'un maître acquérait culture, technique et savoir-faire.

Les styles du nord de kung-fu utilisent plus les jambes et ceux du sud plus les poings. Cela se reflète dans l'expression Nan Quan Bei Tui qui veut dire « poings » dans le sud et « jambes » dans le nord et renvoie aux différences (et parfois les oppositions) existant depuis des siècles entre le Nord et le Sud de la Chine, et ce tant au niveau culturel que des mentalités ou du climat...

- Le maintien corporel

- Pratique d'apprentissage des forces, relâchement et étirement corporels, « pour avoir conscience de son corps, s'en servir sans se faire mal, être gentil avec son enveloppe »
- Dispensée à Ste Féréole depuis 3 ans par Isabelle Boutot, danseuse professionnelle, soutenue alternativement par Mireille Soulier bénévole, les lundis et jeudis de 19h à 20h15.
- Les 30 pratiquants de tous âges, dont les $\frac{3}{4}$ sont flégeois, pratiquent leurs exercices dans la salle de danse parquetée.
- La cotisation est annuelle moyennant 90€ par an pour 2 cours hebdomadaires.
- La saison sportive s'étend de septembre à juin et se clôture par des sorties artistiques.

Le 2 juillet 2011 un groupe d'adhérents est allé au Théâtre de Bordeaux pour assister à la représentation du ballet "Giselle".



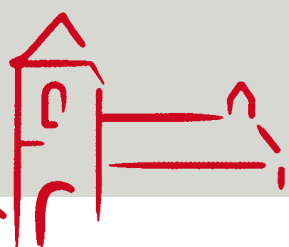
VI - L'engagement sportif de la Commune

La commune met à la disposition de ses sportifs des moyens conséquents et adaptés:

- deux terrains de football
- trois courts de tennis (2 extérieurs, 1 couvert)
- une halle des sports permettant, outre la pratique du tennis, celle du hand-ball, du volley-ball, du badminton
- un mini stadium permettant également pour les jeunes, la pratique du football, du volley-ball, du hand-ball, du basket-ball, du badminton
- un dojo
- une salle de fitness
- une salle de danse
- des vestiaires
- des clubs houses.

Outre une participation financière au travers de subventions directes, dont 6000€ pour le club de football, la commune assure l'ensemble des charges financières inhérentes aux différentes pratiques (entretien des stades et des locaux, chauffage, éclairage, etc...)

La municipalité salue le bénévolat qui permet la pratique de toutes ces disciplines.



Compte Administratif 2010

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ZOOM SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2010 RÉALISÉS

INTITULE PROGRAMME	RÉALISATIONS	SUBVENTIONS
Enfouissement réseaux	4 421,43	
Mobilier divers	13 232,76	
Travaux agrandissement cimetière	29 228,00	
Aménagement cour école	48 641,18	76 455,00
Voirie communale	31 688,79	
Réfection court de tennis	3 324,88	4 300,00
Epareuse	30 000,00	10 000,00
Travaux bâtiments communaux	24 914,43	
Marché voirie 2008-2010	86 648,72	29 359,00
Signalisation 2010	6 102,41	
Espace jeunes Accueil de loisirs	499 862,54	222 211,13
Panneaux signalétiques	20 152,60	
Programme Ecole Numérique Rurale	13 455,00	9 000,00
Petit patrimoine	1 500,00	
WC Publics	52 688,11	

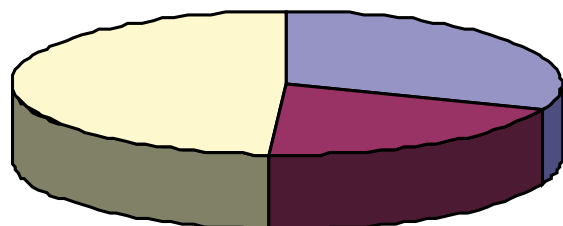
SECTION INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Budget 2010	1 682 716,00
Compte Administratif 2010	901 209,90

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

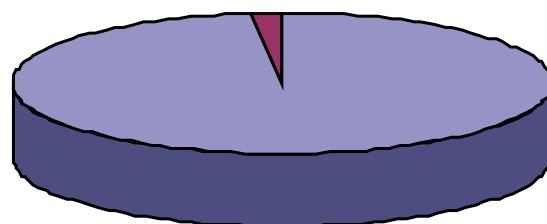
Charges	Budget 2010	Compte Administratif 2010	Produits	Budget 2009	Compte Administratif 2010
Charges à caractère général	399 658,00	388 358,34	Atténuation de charges	10 000,00	9 817,36
Charges de personnel	473 900,00	455 388,89	Produits des services, du domaine et ventes ...	134 000,00	121 139,62
Charges de gestion courante	82 940,00	80 237,83	Impôts et taxes	593 198,00	608 337,57
Charges financières	12 400,00		Dotations et participations	603 583,00	544 136,28
Charges exceptionnelles	1 500,00	7 062,95	Autres produits de gestion courante	45 000,00	42 753,60
Dépenses imprévues	3 249,00	1 015,00	Produits exceptionnels	6 979,00	9 628,20
Virement à la section d'invnt	419 113,00				
Opération d'ordre		19 330,53	Opération d'ordre		12 948,53
TOTAL	1 392 760,00	951 393,54	TOTAL	1 392 760,00	1 348 761,16

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 RECETTES

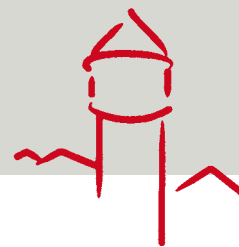


- Subventions d'investissement
- Dotations, Fonds divers et réserves
- Affectation des résultats

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DÉPENSES



- Opérations d'équipement
- Remboursement échéance emprunt



BUDGET Primitif 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	Budget 2010	Budget 2011	Libellé	Budget 2010	Budget 2011
Charges à caractère général	374 907,00	407 640,00	Produits des services du domaine et ventes diverses	134 000,00	145 300,00
Charges de personnel	473 900,00	525 700,00	Impôts et taxes	593 198,00	623 835,00
Autres charges de gestion courante	82 940,00	78 940,00	Dotations, subventions, participations	603 583,00	626 044,00
Charges financières (intérêts)	12 400,00	11 100,00	Autres produits de gestion courante	45 000,00	45 000,00
Charges exceptionnelles	500,00	200,00	Atténuation de charges	10 000,00	10 000,00
Dépenses imprévues (report)	29 000,00	20 300,00	Produits exceptionnels	6 979,00	1 100,00
Virement à la section d'investissement	419 113,00	407 399,00			
Total dépenses de fonctionnement	1 392 760,00	1 451 279,00	Total recettes de fonctionnement	1 392 760,00	1 451 279,00

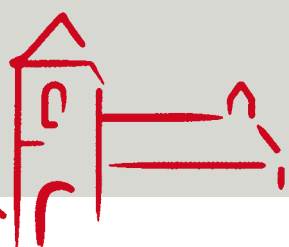
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Charges	Budget 2010	Budget 2011	Reports 2010	Total 2011
Dépenses d'équipement				
*Opérations d'équipement (total)	1 081 564,00	1 008 900,00	169 406,00	1 178 306,00
Dépenses opérations financières				
*Emprunts et dettes assimilés	19 000,00	31 300,00	0	31 300,00
Solde d'exécution N-1	582 152,00	469 967,00		469 967,00
Total dépenses d'investissement	1 682 716,00	1 005 359,00	169 406,00	1 682 716,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Produits	Budget 2010	Budget 2011	Reports 2010	Total budget 2011
Recettes d'équipement				
*Subventions d'investissement	554 222,00	242 534,00	176 461,00	418 995,00
Recettes opérations financières				
*Dotations, fonds divers et réserves	185 000,00	153 937,00		153 937,00
Cession d'immobilisations	0,00	192 000,00		192 000,00
Emprunts et dettes assimilés	86 167,00	109 875,00		109 875,00
Virement section d'investissement	419 113,00	407 399,00		407 399,00
Affectation résultat 2010	478 381,00	397 367,00		397 367,00
Total recettes d'investissement	1 682 716,00	1 503 112,00	176 461,00	1 679 573,00

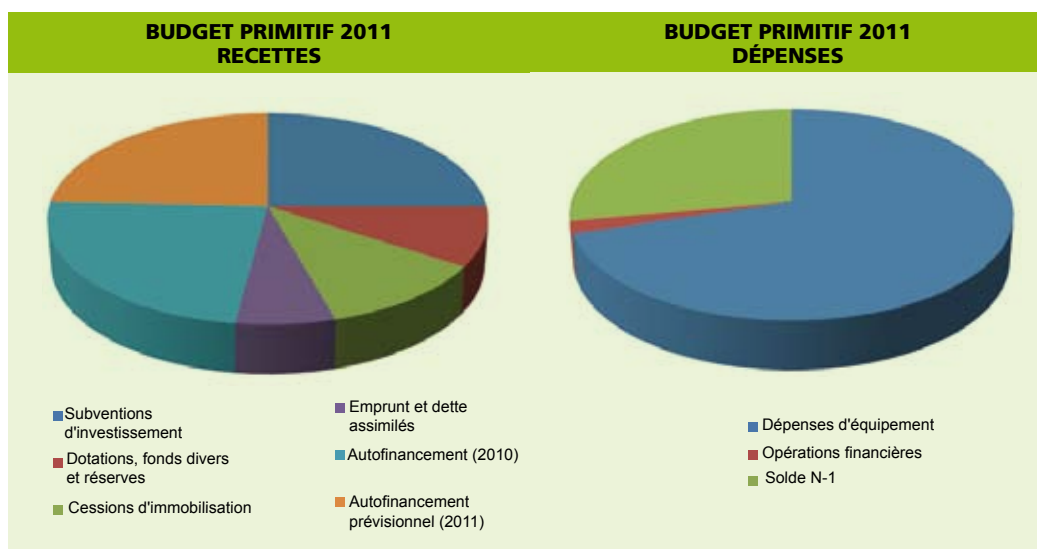


ZOOM SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2011

INTITULE PROGRAMME	REPORTS 2010	TRANCHE 2011	TOTAL BUDGET	SUBVENTIONS
Eclairage Public Villages	15 000,00	66 000,00	81 000,00	23 000,00
Enfouissement des réseaux		55 000,00	55 000,00	21 000,00
Mobilier divers		5 000,00	5 000,00	
Travaux agrandissement cimetière	1 772,00	9 200,00	10 972,00	
Aménagement cour école primaire	3 700,00		3 700,00	
Espace Jeunes Accueil Loisirs	100 137,00	94 700,00	194 837,00	96 420,00
Petit patrimoine	35 500,00		35 500,00	20 000,00
Lame déneigement	7 000,00	1 500,00	8 500,00	2 044,00
WC publics				11 500,00
Site internet	6 297,00		6 297,00	
Terrain multisports		85 000,00	85 000,00	37 090,00
Pataugeoire		95 000,00	95 000,00	
Travaux bâtiments communaux 2011		30 000,00	30 000,00	
Signalisation 2011		15 000,00	15 000,00	
Main courante Stade		32 500,00	32 500,00	
Voirie communale 2011		214 000,00	214 000,00	72 169,00
Réfection trottoirs lotissement Pradelles		30 000,00	30 000,00	
Echange terrain		46 000,00	46 000,00	
Maison des Associations Culturelles		150 000,00	150 000,00	30 000,00

IMPOTS LOCAUX	BASES PRÉVISIONNELLES 2011	TAUX 2010	COMMUNAUX 2011	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	1 723 000	10,56%	10,56%	181 949
Foncier bâti	1 082 000	15,84%	15,84%	171 389
Foncier non bâti	73 300	62,40%	62,40%	45 739
TOTAL				399 077

DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	2010	2011
Agglomération Compensation TP		70 939,00
Agglomération Solidarité		64 368,00
TOTAL		135 307,00



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE D'ALLASSAC
 18 avenue Jean Cariven
 19240 ALLASSAC
 TÉLÉPHONE : 05.55.84.90.14
 MÊL. : 015022@dsfp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi : 8h30 - 12 h15 et 13h30 - 16h15
 le vendredi : 8h30 - 12 h15 et 13h30 - 16h

Affaire suivie par : Marie-Pierre PORTE

Téléphone : 05.55.84.48.18

Télécopie : 05.55.84.74.23

Réf. :

QUELQUES RATIOS

Ces ratios sont tous tirés d'une analyse financière que le trésorier public (M. Chastang à Allassac) édite chaque année pour chacune des communes et selon une méthode nationale.



ANALYSE DE LA FICHE DE SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-FEREOLE. Exercice 2010

La population retenue dans le cadre de cette analyse est de 1775 habitations. La strate de référence correspond donc aux communes du département de 500 à 1999 habitants. Il est précisé qu'à la date de réalisation de l'analyse, la fiche de situation financière est provisoire (environ 70% des comptes de gestion des communes de même strate ont été visés tant au niveau du département (68,6%) que de la région (70,7%)).
 A cette date, les données relatives à la fiscalité ne sont pas encore disponibles.

I° FONCTIONNEMENT

A) RECETTES : **1 338 944**

Fiscalité	3 840 62	Les recettes fiscales représentent près de 29 % des produits de fonctionnement. Le montant total de la fiscalité rapporté au nombre d'habitants s'élève à 216 euros, contre 288 euros en moyenne à l'échelon départemental.
Fiscalité reversée	135 308	Le montant reversé par le groupement représente 10% des recettes de fonctionnement.
Dotat'on globale de fonctionnement	424 904	La DGF s'élève à 239 euros par habitants pour une moyenne départementale de 240. Elle représente 32 % des recettes de fonctionnement totales.
Attributions péréquation et compensation	46 528	Soit un peu plus de 3 % des recettes de fonctionnement.
Autres impôts et taxes	88 968	Avec une moyenne de 50 euros par habitants, cette recette représente 7 % des recettes de fonctionnement soit un taux supérieur à celui observé pour les communes de la même strate (environ 3%).
Produits de cession des immobilisations	0	
Autres (dont produit des domaines et participations)	259 174	Soit 20 % du total des recettes de fonctionnement
B) DEPENSES :	941 576	
Charges de personnel	445 572	Les charges de personnel représentent 48 % des dépenses de fonctionnement. Soit un montant de 251 euros par habitant (pour une moyenne départementale de 272 euros). A titre de comparaison, ces charges représentaient, en 2009, 52 % des dépenses de fonctionnement de la Commune.
Achats divers, entretien	384 192	Ces charges représentent environ 41 % du total des dépenses de fonctionnement.
Charges financières	7 063	4 euros par habitants, pour une moyenne départementale de 28 euros. Elles représentent moins de 1% du total des dépenses de fonctionnement
Contingents	4 993	3 euros par habitant pour une moyenne de 35 euros au niveau départemental
Subventions	16 207	Les subventions versées absorbent un peu moins de 2% des dépenses de fonctionnement
Autres	83 549	Soit 9 % environ des charges de fonctionnement.

C RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice

397 368

Le résultat représente la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Il représente 224 euros par habitant pour une moyenne départementale de 163 euros (141 euros à l'échelon régional).

II INVESTISSEMENT**A) RECETTES****1 013 385**

Autofinancement

478 382

Cette somme correspond à la part des excédents de fonctionnement des années antérieures affectée à l'investissement. Elle représente 47 % des recettes totales d'investissement.

Dettes bancaires et assimilées

17 863

Soit un peu moins de 2 % des recettes d'investissement. A titre de comparaison, à l'échelon départemental, ce poste représente en moyenne 19 % des recettes d'investissement des communes.

FCTVA

165 161

Le FCTVA représente un peu plus de 16 % des recettes d'investissement.

Subventions reçues

304 803

Les co-financements représentent en 2010 34 % des dépenses d'équipement.

Amortissements et provisions

0

Autres

27 856**B) DEPENSES****901 210**

Dépenses d'équipement

871 563

Les investissements mobiliers et immobiliers augmentent le patrimoine de 491 euros par habitant contre 332 euros en moyenne au niveau départemental.

Remboursement des dettes bancaires et assimilées

16 698

Le remboursement en capital de la dette représente 9 euros par habitant et par an. A titre de comparaison, à l'échelon départemental, le capital remboursé s'élève, en moyenne à 77 euros par habitant.

Remboursement des autres dettes à moyen et long terme

0

Reprise des amortissements et provisions

0

Charges à répartir

0

Immobilisation affectées, concédées

0

Autres

12 949**C) RESULTAT D'INVESTISSEMENT****-112 186**

Besoin de financement

La différence comptable entre les dépenses (emplois) et les recettes (ressources) traduit pour l'exercice 2010 un excédent de financement. Les -63 euros par habitant sont à comparer avec les - 8 euros/ habitant en moyenne au niveau départemental.

III) LES GRANDS EQUILIBRES DE LA COLLECTIVITE**A) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE :****397 368 Euros**

Différence entre les produits réels (encaissables) et les charges réelles (décaissables), la CAF se distingue du résultat comptable en ce qu'elle exclut le produit des cessions et les opérations d'ordre en fonctionnement. La CAF brute est de 224 euros par habitant contre 165 euros en moyenne pour les communes de même strate à l'échelon départemental. Près de 30% des produits réels de fonctionnement sont donc conservés en CAF contre 20 % en moyenne au niveau départemental.

B) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE DU REMBOURSEMENT DES DETTES BANCAIRES:**380 670 euros.**

Restent donc disponibles pour financer les investissements, 214 euros par habitant, contre 88 euros en moyenne à l'échelon départemental.

C) ENDETTEMENT AU 31/12/2010 :**138 240 euros.**

L'encours total de la dette atteint à cette date, 78 euros par habitant (chiffre stable par rapport à 2009). En comparaison, la moyenne départementale pour les communes de même strate est de 718 euros par habitant.

D) LE FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2010 :**- 62 601 Euros**

Le fonds de roulement mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables. Il représente en 2010 -35 euros par habitants (moyenne départementale : 212 euros par habitant).

ESPACE-JEUNES : 747 649 € HT soit 894 189 € TTC

En service : l'espace-jeunes depuis le 4 juillet 2011. L'accueil de loisirs reçoit chaque jour entre 40 et 50 enfants.



Salle de cinéma



Salle d'informatique



Atelier



Salle d'activités



Salle d'activités



MINI-STADIUM : 70 3710 € HT soit 84 162 € TTC

En service : depuis le 4 juillet sert d'espace sportif à l'accueil de loisirs ; il sera bientôt ouvert à tous les jeunes de la Commune les samedis et les mercredis (hors vacances scolaires).





EMENTS EN SERVICE

ECLAIRAGE COMPLEXE SPORTIF : 34 152 € HT soit 40 845 € TTC

En service : le cheminement lumineux de la piscine jusqu'à la halle des sports et mise en valeur de la façade de l'espace-jeunes



PATAUGEOIRE ET JEUX D'EAU : 84 719 € HT SOIT 101 324 € TTC

En service : depuis le 1^{er} juillet, jour d'ouverture de la piscine municipale. Ces 2 équipements ont reçu un excellent accueil qui se traduit par une augmentation sensible du nombre d'entrées à la piscine



MAINS COURANTES ET REVÊTEMENTS EN ENROBÉS : 45 218 €HT soit 54 08 € TTC

En service : les mains courantes autour des 2 stades ainsi que les cheminements en enrobés





ACTUALITÉS

VOYAGE EN ITALIE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le départ pour l'Italie approche...

6h00 départ de l'école
 10h30 décollage de Bordeaux
 12h20 arrivée à l'aéroport de Rome
 Transfert en autobus à Manocalzati, arrivée vers 17h00.
 Installation à l'hôtel Belsito
 19h00 accueil par les autorités et repas à l'hôtel



Le 23 mai 2011 Notre arrivée en Italie



Tous les enfants ont adoré le décollage. Des hublots, nous avons pu apercevoir les Pyrénées, la baie de Saint Tropez, la mer Méditerranée, la Corse....
 Nous sommes bien arrivés à Manocalzati.
 Ici le temps est lourd et orageux.
 L'hôtel est magnifique. Nous y sommes bien installés.
 Nous allons manger à 20h avec les responsables italiens et après tout le monde au lit car la journée de demain sera encore bien remplie...

Pomeriggio a la fattoria (après-midi à la fabrique)



Après un moment de repos dans les chambres, nous sommes partis pour la ferme didactique.
 Le responsable nous a expliqué comment on fait l'huile d'olives, la farine et la marmelade.

Nous avons fabriqué du pain que l'on a fait cuire au four.
 Nous avons fini l'après-midi par une dégustation de pain à l'huile d'olives, pizzas et gâteaux à la figue et à l'orange. Avant de partir, nous avons récupéré notre pain. De retour à l'hôtel, nous sommes allés prendre nos douches avant de passer à table.

25 mai 2011 École, Visite, Inauguration

26 mai 2011 Derniers moments italiens....



Ce matin, nous sommes allés visiter Altripalda puis nous nous sommes promenés dans le bourg de Manocalzati.
 A midi, nous avons mangé ...des pâtes... à l'hôtel !!!!



Après avoir rangé les chambres et fait nos valises, nous sommes allés nous baigner à la piscine de l'hôtel...

Tous les déplacements ont été pris en charge par la commune de Sainte Féréole :

Voyage en bus aller-retour Sainte-Féréole - Bordeaux

Voyage en avion aller-retour Bordeaux - Rome

Voyage en bus aller-retour Rome - Manocalzati..

pour un montant total de 13 276,72 € TTC

L'hébergement et le transport des enfants pendant leur séjour à Manocalzati ont été pris en charge par la commune de Manocalzati.

Merci aux accompagnateurs :

Fabienne POUMIER, Directrice de l'Ecole Primaire et Cynthia RIVIERE enseignantes des classes de CM1 et CM2, Bérengère ALVINERIE assistante de vie scolaire

Jean-Charles CASADEI, Président du Comité de Jumelage, Jean-Yves BERTOLI et Eric BOUYOUX, membres du Comité de Jumelage.



Les enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école de Sainte-Féréole sont accueillis par nos amis italiens de Manocalzati du Lundi 23 mai et au Vendredi 27 mai. Ils participent à la remise du prix national italien pour le concours du meilleur journal scolaire et présentent à cette occasion le journal qu'ils ont réalisé. Ce voyage est fait en partenariat avec le comité de jumelage, l'école primaire de Sainte-Féréole, et financé par les Communes de Sainte-Féréole et de Manocalzati.

**24 mai
2011**
Scuola
italiana



La nuit s'est bien passée pour tout le monde. Nous nous sommes levés vers 7 heures et nous avons pris un copieux petit-déjeuner (cornetto, beignet, latte,...)



Nous avons pris le bus pour aller à l'école de Manocalzati où nous avons été très bien accueillis. Les élèves italiens avaient préparé des chants (Marseillaise, hymne italien,...), des activités sportives et un atelier céramique.



Vers onze heures, nous avons eu un « goûter italien » : pain grillé avec tomates, huile d'olive et basilic sans oublier le café italiano pour les maîtresses!!!!

A midi, nous sommes revenus manger.... des pâtes!!! à l'hôtel.



Ce matin nous sommes retournés à l'école de Manocalzati: non importante

Nous avons de nouveau partagé des activités avec nos camarades italiens: petit quiz sur l'Italie, colin-maillard des aliments, reproduction et agrandissement de motifs sur quadrillage.

A midi nous avons mangé à l'hôtel... des pâtes!



La sortie bateau ayant été annulée pour cause de mauvais temps, nous sommes allés visiter Vietri sul Mare (ville de la céramique) et Salerno.



A 20h nous étions invités à l'inauguration de la place Sainte-Féréole où nous avons interprété la Marseillaise pour nos hôtes italiens.



Nous avons fini la journée en dégustant une pizza au restaurant.



Nous sommes partis vers 16h30 à la cérémonie d'ouverture du concours du meilleur journal scolaire au château de San Barbato.

Beaucoup d'enfants croyaient être invités à un mariage ou à un bal déguisé!!!!



Nous avons reçu une magnifique coupe pour le prix spécial du meilleur journal.

Enfin, nous sommes revenus à l'hôtel prendre notre dernière douche, notre dernier repas (bien sûr des pâtes....) et passer notre dernière nuit.....avant de retrouver la France....

Ici s'achève l'aventure italienne...
Ciao! Ciao! Ciao! Ciao tutti.....

JOBS D'ÉTÉ : L'ÉCHANGE JEUNES FRANCE / ITALIE

Mylène Hebrard et Manon Conet séjournent dans une famille italienne du 2 juillet au 2 août : elles sont employées à la crèche communale de Manocalzati. Durant la même période, Francesco, Rafaele et Umberto sont accueillis à Ste-Féréole dans 3 familles. Ils sont employés l'un avec l'équipe technique de la Commune, le deuxième dans la supérette Vival, et le troisième dans l'entreprise Bertoli.



ACTUALITÉS

TRAVAUX SUR LES ROUTES

Ce début d'année chaud et sec a permis de réaliser les travaux annoncés dans le bulletin précédent. En effet, les appels d'offres lancés ont permis d'attribuer le lot "Enrobés" à l'entreprise Colas Sud Ouest et le lot "Enduits superficiels" à l'entreprise Devaud TP.

Chacune de ces entreprises a réalisé les travaux qui lui étaient dévolus au cours des mois de mai et juin.

ENDUITS TRICOUCHES

Ainsi, l'entreprise Devaud a réalisé des renforcements de chaussée à la grave émulsion puis les enduits sur les routes du Poujol, de la Graffouillère, de Tribier, du Noyer, des Esclauses, de la Maurie Bas et de la Besse (partie de la RD 25 jusqu'au sommet de côte); Elle a également réalisé la réfection des gardes-corps des ouvrages de franchissement de Maumont Noir sur les routes de Tribier et de La Graffouillère. Le montant de ces travaux est de 96 848€ TTC.



Rue du Cordonnier



Rue du Porche

ENROBÉS

De son côté, l'entreprise Colas a travaillé sur les abords du stade et dans quelques rues du Bourg. Au stade, il s'est agit de revêtir le bord de celui-ci. L'accès au tennis et à la salle multisports ont également été traités. Ces travaux nécessitaient une approche technique complexe puisqu'il fallait raccorder entre eux tous les bâtiments du complexe sportif en privilégiant l'accès aux personnes à mobilité réduite et favoriser les écoulements d'eau dans les meilleures conditions possibles.

Cette entreprise a également travaillé dans certaines rues du bourg, qui n'étaient pas encore réalisées en enrobés. Il s'agit des rues du 11 novembre, du Porche, de la rue du Cordonnier et de celle des Lilas. Une reprise partielle devant l'entrée de l'école par une rampe plus douce.

Les travaux dans les rues du bourg ont pu créer quelques désagréments car un décaissement était nécessaire de façon à pouvoir raccorder tous les seuils et entrées à niveau.

Le coût de ces prestations : 97 355€ TTC.



Rue du 11 Novembre



Rues du 11 Novembre et du Porche

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Pendant ce temps, l'équipe technique n'est pas restée inactive puisqu'elle a terminé les travaux sur les routes de Cars et La Chartrouille, et s'apprête à traiter de nouvelles voies.

Un gros programme de travaux pour cette année 2011, mais c'est bien avec un entretien constant et régulier que nos routes pourront être préservées.



L'équipe technique sur la route de Cars et de la Chartrouille



3 NOUVEAUX PAVILLONS AU COLOMBIER

CORREZE HABITAT achève actuellement la construction de trois nouveaux pavillons sur la Commune de SAINTE-FEREOLE, au lieudit « Le Colombier ».

Situés à proximité du centre bourg, ils permettront à leurs occupants de bénéficier de toutes les commodités.

Les logements seront mis en service le 15 juillet prochain.

Un logement T3, d'une superficie de 89 m² ainsi que deux logements T4, d'une superficie chacun de 102 m² sont déjà attribués à des familles.

Les futurs locataires disposeront également d'un garage et d'un jardin privatif.

Les maisons seront accessibles et équipées pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Les logements répondent à la norme Très Haute Performance Energétique (THPE).

Leur consommation d'énergie permettra à leurs occupants de réaliser des économies de près de 20 % sur leur facture de gaz.

Le loyer net mensuel (*) du type 3 sera de 469,23 €. Le loyer net mensuel d'un type 4 sera de 534,86 €.

(*) Logement, garage, entretien de la chaudière, ordures ménagères

**Mise en service de trois pavillons neufs par
CORREZE HABITAT au lieudit « Le Colombier ».**



**Pour plus d'informations
CORREZE HABITAT – Agence de Brive
Tél. : 05 55 29 55 30
E-mail : brive@correzehabitat.fr
www.correzehabitat.fr**

LE QUARTIER DES PRADELLES EN RÉNOVATION

Comme nous l'avions annoncé dans notre bulletin n°22, la municipalité a lancé la première phase de la rénovation du Quartier des Pradelles : l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique et de l'éclairage public.

La mission d'étude a été confiée au Cabinet DEJANTE, et après consultation des entreprises, les travaux sont réalisés par la société SDEL.

L'ensemble du projet a été présenté aux habitants et riverains lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 avril en présence de tous les intervenants : le SYNDICAT D'ELECTRIFICATION (maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux), le Bureau d'Etudes DEJANTE, l'entreprise SDEL et la Municipalité.

Nous en sommes actuellement à la phase de réalisation "génie civil" qui a débuté fin mai pour une durée prévisionnelle de quatre mois. Les tranchées sont réalisées dans le trottoir, l'alimentation des maisons se fait par "fonçage dirigé" à l'aide d'une machine très performante qui permet le passage des gaines sous la route, les murs et dallages des maisons sans aucun dégât chez les particuliers.

La deuxième phase débutera début septembre. Elle consistera à la mise en place des coffrets électriques dans les trottoirs, au passage des câbles dans les gaines et à la mise en place de nouveaux candélabres pour un éclairage public plus performant et plus économe. En effet chaque candélabre sera équipé d'un programmeur permettant de régler la densité de l'éclairage au cours de la nuit.

Les travaux de la troisième phase font l'objet d'une consultation en cours. Ils consisteront au terrassement et à la mise en forme des trottoirs. Leur structure sera réalisée en grave ciment et ils recevront un revêtement en asphalte.



Il convient de saluer la bonne marche de ce chantier et les très bonnes relations entre les différents partenaires, et plus particulièrement avec les habitants que nous remercions bien vivement pour leur compréhension.





EN BREF

Commémorations

du 19 mars 1962 : cessez-le-feu en Algérie



En ce samedi froid de mars 2011, le maire et le président de la FNACA déposent une gerbe et se recueillent devant le monument aux morts.

C'est avec émotion et souvenir que le président invite les présents, à l'occasion de ce 49^{ème} anniversaire, au recueillement. Celui-ci soulignera la tradition du devoir de l'armée française.

Robert Perot et André Menard sont décorés de la Croix du Combattant pour avoir contribué à cette lutte contre le désordre.

de l'Armistice du 8 mai 1945 : fin de la 2^{ème} guerre mondiale



A l'occasion du 66^{ème} anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945, le Maire Henri Soulier a rendu hommage aux Anciens Combattants de la commune qui viennent de perdre leur président, Antoine Valeyrie et que l'âge et parfois la maladie empêchent d'assister, comme ils en avaient l'habitude, à cette commémoration.

Il a précisé qu'il « appartient dorénavant aux membres de la FNACA de faire vivre et grandir le souvenir de toutes les guerres et de tous ces morts et de porter l'universalité du devoir de mémoire ».

Restauration

Certains l'ont peut-être remarqué : une nouvelle horloge orne la façade ouest du clocher de notre église.

L'ancienne, vieille de plus d'un siècle avait peu à peu perdu son lustre et a dû être déposée. Son mécanisme, très ancien, va être nettoyé et exposé dans l'église.

C'est l'entreprise BROUILLET de Noailles qui a effectué ces travaux fin avril pour un montant de 3 220,83 € TTC.



Dans le même temps, constatant le mauvais état du plancher du clocher, un devis a été demandé à plusieurs entreprises pour son remplacement. Seule l'entreprise BROUILLET, spécialisée dans ces travaux en hauteur a présenté une offre pour un montant de 8078€ HT, soit 9661,29 € TTC. Ces travaux ont été réalisés à la fin du mois de mai.

Dans le clocher, ont été retrouvés d'anciens vitraux qui ornaient le chœur de l'église, de chaque côté du maître autel et qui ont été déposés lors de la restauration de l'église en 1977 et remplacés par des vitraux modernes.

Ces vitraux, dont l'un porte la signature de Thevenot et la date 1865 ont été présentés à Mme COMBROUZE-LAFAYE, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art au Conseil Général, qui a souligné l'intérêt de leur restauration.



« Appel à témoin »

Si vous possédez des photos de l'église de Sainte Féréole avec ces deux vitraux bien visibles, confiez-nous ces clichés qui permettront la réalisation des pièces manquantes.

La pêche est ouverte

La pêche est ouverte au plan d'eau communal de Goursat depuis le 16 avril 2011 et jusqu'au 30 septembre 2011, tous les samedis, dimanches et jours fériés.

Pour accéder à ce loisir vous devez être muni d'une carte de pêche à retirer au secrétariat de mairie.

Il vous en coûtera 4 € pour la journée ou 30 € pour la saison.

Gratuit pour les enfants qui devront être accompagnés d'un adulte pour pêcher.



Site internet

Le site internet de la mairie est désormais en ligne. Vous y trouverez tous les renseignements pratiques sur les services de votre commune, ses artisans et commerçants, ses associations. Et vous pourrez aussi télécharger les formulaires administratifs sur le site service-public.fr le site officiel de l'administration française. Un nouvel outil de communication mis à la disposition de tous.

Son adresse : www.sainte-fereole.fr





« Laissez vous conter la vigne »



Le maire Henri Soulier ouvre l'exposition « Laissez vous conter la vigne » organisée, par le Pays d'art et d'histoire, présente à St Féréole du 19 au 30 mars 2011 et enrichie par la présentation de matériel ancien récupéré par le groupe Patrimoine dans les fermes du versant sud de la commune où se produisait un vin familial.

Il reste de nos jours à Ste Féréole 10 déclarants.

Mr le maire remercie le groupe Patrimoine initiateur de cette exposition, les personnes qui ont acceptés de prêter leur matériel viticole pour l'occasion, l'association Expressions qui a mis sa touche florale à cette exposition et à la chorale qui sur des thèmes de "chansons à boire" nous ravissent de leurs œuvres ou de leur voix.

Pour le maire de Ste Féréole « la renaissance des vignobles et la culture du vin de Voutezac nous permet de revivre notre passé pour mieux nous projeter dans le futur ».

Mr Lascaux. Président du Pays d'art et d'histoire partage et confirme cette obligation de préserver notre histoire et de la transmettre.

En France ce sont 150 villes qui participent à ce projet. Ce sont 49 communes sur le territoire Vézère Ardoises qui y adhèrent, d'Arnac Pompadour à Vigeois, de Brignac-la-Plaine à St Robert, de Salagnac à Ussac en passant par Ste Féréole

L'objectif que se fixe cette association est basé sur la transmission de notre culture. Elle propose :

- des ateliers pédagogiques, des visites, avec les enfants des écoles qui réalisent des livrets pédagogiques. (1400 scolaires ont déjà visité cette exposition)
- des expositions itinérantes sur le territoire et graphiquement

prévues pour une double approche adulte-enfant : texte sur la partie haute et dessin animé avec le personnage central dénommé Pépin sur la partie basse. Les thèmes sont organisés autour de l'histoire des vignes, la géologie, l'architecture, la fabrication, l'ethnologie.

- des témoignages d'anciens vigneron ont été enregistrés et sont déposés aux archives départementales.

Le Maire, Henri Soulier invite les personnes présentes à la dégustation de ces vins locaux.

Les convives par trop de vin ou portés par la joie ambiante, entonnèrent quelques airs conduits par la chorale de Ste Féréole : « Ils sont dans la vigne les moineaux, Jolie bouteille sacrée bouteille, La voilà la jolie cruche.... ».

En deuxième partie de soirée Madame Marguerite Guély présidente de la Société Historique et Archéologique de Brive nous emmène en promenade dans le temps (de la Préhistoire à l'Ancien Régime) et nous fait découvrir les règles et habitudes, les mesures anciennes dont la dernière « la chopine ».

La région du Bas Limousin est, par ses terres caillouteuses de calcaire et d'ardoises, son climat, un terreau favorable à la culture de la Vigne.

Elle nous explique entre autres choses que la 1^{ère} pressée avec les pieds « Mer goutte » était réservée aux abbés et évêques, que le reste « la piquette » servait de breuvage aux paysans, que le vin blanc servait à la messe et le vin rouge était clair jusqu'au XV siècle « Clarat ».

Un récit riche et passionnant invitant à mieux comprendre notre histoire....



Ouverture de la saison des Marchés de Producteurs de Pays avec les CRABOS du CABCL champions de France 2011

Pour ouvrir la saison des Marchés de Producteurs de Pays, la municipalité a invité les jeunes « CRABOS » du CABCL et l'un de leurs entraîneurs, Patrick BRACHET, habitant sur la commune depuis de nombreuses années, à venir présenter le bouclier qu'ils ont remporté au titre de Champions de France.

Le Maire, Henri SOULIER les a félicités pour leur belle victoire et les a encouragés pour la poursuite de leur passion.

Parmi les jeunes joueurs, Quentin petit-fils de Jeannot et Suzie FROIDEFOND, bénévoles actifs au sein de la Flégeoise.

Pour ce premier marché la foule s'était donnée rendez-vous Place de l'Eglise pour déguster les produits proposés par la vingtaine de producteurs présents.

Rappel des horaires :

marché ouvert de 17 h à 20 h 30

dégustation des produits achetés sur le marché, en musique, jusqu'à 23 heures.



ECHO DE MANOCALZATI



Les fruits et les traditions du printemps.

Comment sera le vin de cette année ? Sera-t-il de qualité comme celui des années précédentes ?

Le temps n'est pas des meilleurs : il pleut presque tous les jours, l'après-midi. C'est un temps bizarre qui peut compromettre le millésime. Dans la province d'Avellino, qui dispose de trois vins AOC, les espoirs de bonnes récoltes sont légitimes et l'attente d'une bonne récolte est compréhensible.

La vigne et le vin dans notre région sont une tradition qui remonte à la nuit des temps. Tout le monde connaît le Fiano, dont la zone de production comprend tout le territoire de Manocalzati, le Greco di Tufo et le Taurasi, les vins de l'Irpinia qui ont conquis leurs titres de « noblesse » si l'on peut dire, à table.

Au printemps, la campagne n'est pas uniquement d'une seule couleur, une étendue de vert qui couvre l'ensemble du territoire, mais elle offre aussi ses premiers fruits. Les cerisiers, qui étaient autrefois nombreux dans nos champs, sont garnis de fruits rouges bien juteux. Cependant ils n'attirent pas comme avant parce que, dans leur chair, les mouches des cerises pondent des larves qui creusent des tunnels à l'intérieur, rendant les fruits immangeables. Leurs attaques touchent principalement les cultures du sud de l'Italie et, en ce qui concerne les cerisiers des zones

abritées avec une bonne exposition, ils sont plus fortement atteints dans les années où la période d'apparition de mouches et de pontes correspond à des journées chaudes et ensoleillées. Dans notre commune, on trouve le cerisier doux (*Prunus avium*), c'est-à-dire celui qui porte les cerises que nous consommons habituellement comme fruits frais. On a aussi le cerisier Visciolo (*Prunus cerasus*), dont les fruits sont connus sous le nom d'"amarene" (cerises acides) et de griottes. Les "amarene", dénoyautées et sucrées, laissées une semaine ou dix jours au soleil, sont conservées dans des bocaux de verre après l'ajout de liqueur d'anis, ou d'autres produits. Elles sont excellentes avec de la glace ou pour décorer les gâteaux.

Dans les bois et dans les prés, on récolte des fraises, qui poussent à l'état sauvage et qui font une merveilleuse crème glacée. Depuis quelques années, elles sont aussi utilisées pour faire des boissons alcoolisées. On les laisse mariner pendant un certain temps dans de l'alcool pur ; puis on y rajoute du sirop de sucre.

Pendant les mois d'avril-mai, les jardins regorgent de haricots et de petits-pois, qui servent à faire des soupes délicieuses ou à accompagner la viande. De même, dans les sous-bois, au milieu des ronces, on cueille les asperges avec lesquels on cuisine des risottos savoureux.

Nous célébrons un peu partout en Europe, la nuit de la Saint Jean, la nuit la plus courte de l'année, le solstice d'été. Le 24 Juin pourrait bien être désigné comme un festival « européen », en l'honneur du saint décapité par Hérode Antipas à l'époque de Jésus. La diffusion du culte de saint Jean-Baptiste repose également sur une tradition ancestrale, qui, en lien avec des passages de l'Evangile de saint Luc, en avait fait un homme rempli de l'Esprit Saint, depuis sa naissance.

Ce culte de saint Jean-Baptiste est largement diffusé et profondément enraciné dans la province d'Avellino : on trouve des églises et des chapelles qui lui sont dédiées un peu partout dans la région. De plus, beaucoup de coutumes ont été conservées dans de nombreuses

municipalités de la province, jusqu'à il n'y a pas si longtemps. Tout le monde sait que pour faire le "nocillo" ou "nocino", si vous préférez, vous devez prendre 12 noix le jour de la Saint-Jean, ouvrir les coquilles en quatre morceaux et laisser ainsi les fruits dans un litre d'alcool pendant 40 jours avec de clous de girofle et de la cannelle, puis filtrer le tout et adjoindre du sirop de sucre. Il s'agit d'un excellent digestif "casareccio" (fait maison) lié à la fête du saint.

Un certain nombre de dictons populaires se réfèrent à la saison des récoltes qui débute à la fin juin dans notre région :

San Gioanne, fauce nganne (St. Jean, la faucille au cou).

Les relations sociales ont été aussi influencées par cette fête. On appelle "compare di San Giovanni" le parrain du premier enfant s'il a également assisté à la noce des parents. Et pour espérer justement avoir un bon mari, les filles demandaient :

San Gioanne, San Gioanne che sciorte me manne? (St Jean, St Jean, quelle bonne fortune m'envoyez-vous ?)

La prière qui servait à trouver un bon mari dans l'ancien temps confinait à la superstition au point que le cardinal de Bénévent, Vincenzo Maria Orsini, future Benoît XIII (1724-1730), au début du 17^{ème} siècle tonnait contre des pratiques répandues chez les fidèles de son diocèse. En particulier, contre celle du chardon de Saint Jean. Dans la nuit du 23 au 24 juin, lors de la fête de Saint-Jean-Baptiste, les jeunes filles en attente de se marier allaient dans les champs, arrachaient un chardon et le posaient sur le rebord de la fenêtre de leur maison. Au matin, de bonne heure, elles allaient l'observer avec inquiétude. Le chardon était fleuri ? Bon signe ! Cela signifiait qu'elles allaient sûrement trouver un mari bientôt. Il était, au contraire, flétri et desséché ? Aïe ! Cela voulait dire qu'il fallait réfréner leurs espoirs parce que le mari, tant espéré, n'était pas prêt d'arriver.

La culture populaire s'exprime ainsi dans un langage symbolique et, oserais-je dire, poétique.



La parole aux ASSOCIATIONS

LA ROSE DES VENTS

La Rose des Vents compte à ce jour 102 adhérents
 80 personnes ont participé au repas de Noël
 Les galettes des rois du 12 janvier ont rassemblé 40 personnes
 Le 9 février, le club a dégusté les crêpes fabriquées par les dames du club
 Le 24 février, comme le veut la tradition, le club a apprécié les feuilletés de notre boulangère
 Le 5 mars, 72 personnes ont assisté, à l'Auberge des Sources, au repas farcidures où chaque mamie a reçu une rose par Manon
 En Mars et Avril, ont eu lieu des ateliers du « Bien Vieillir » : de 16 à 17 adhérents ont participé aux sept séances à savoir : bien dans son corps et dans sa tête, manger-bouger, module dentaire, nos cinq sens, le capital osseux, le sommeil et les médicaments
 Le 20 avril, 8 clubs se sont retrouvés à Sainte-Féréole pour disputer la sixième manche du concours de belote Marcel MARTHON
 Le 18 mai, 46 aînés sont partis pour une croisière-déjeuner sur le



Canal du Midi

Le Dimanche 3 juillet, à la Salle du Temps Libre, a eu lieu notre vente-exposition

Mercredi 21 septembre est prévue une sortie à Vichy : découverte de la ville en car, visite du comptoir européen de la confiserie (pastilles de Vichy, visite pédestre de vichy sur le thème « histoire d'eau – 200 ans de thermalisme)

Le samedi 8 octobre, l'Association organise son traditionnel repas d'automne à l'Auberge des Sources.

Fin novembre, aura lieu l'Assemblée Générale qui terminera l'année
 Le repas de Noël aura lieu le samedi 10 décembre. Comme tous les ans, le club participera aux marchés des producteurs de pays.

La Présidente de la rose des Vents, Marie-Françoise BORDES

COMITÉ DES FÊTES

La soirée du 30 avril (moules-frites) a tenu toutes ses promesses. Ambiance non stop jusqu'à trois heures du matin animée par un orchestre formidable. 231 personnes exactement. Merci à tous pour cette soirée et surtout aux gens de la commune venus nombreux.

La veillée de la Saint-Jean s'active. Les fagots (plus de 100) sont prêts et finissent de sécher dans un hangar. Une paella géante sera servie durant cette soirée avec en plus des frites, saucisses, ventrèches, merguez... Avant l'ouverture du feu, une grande retraite aux flambeaux avec les jeunes de notre commune. Une ambiance à ne pas manquer avec cette année, en plus, le groupe Mexicain et ses danseuses.

La fête annuelle les 9-10-11 septembre

Vendredi 9 : feu d'artifice et groupe rock « Paris Moscou »

Samedi 10 : pétanque – disco gratuit sur la place. Bal au stade avec la nouvelle formation David CORRY (les plus grands succès des années 80)

Dimanche 11 : brocante – animation musicale avec l'Avenir de Donzenac. Remise de gerbe au Monument aux Morts.



Après l'apéritif offert par le Comité, comme pour les Marchés des Producteurs de Pays, vous pourrez vous restaurer sur place dans une superbe ambiance animée par Momo. Vous pourrez vous divertir avec des variétés diverses. Une vraie fête foraine avec tous les manèges, du plus petit au plus grand. Ouverture le dimanche matin à 11H.

Allez, je vous laisse. Bonne fête à tous.

Le Président du Comité des Fêtes, Michel BERGER

ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES

SON ROLE : L'association des parents d'élèves aide les enseignants dans l'organisation de différentes activités : accompagnement des parents lors de sorties, participation financière aux voyages scolaires, à des spectacles et sorties cinéma intégrés au projet pédagogique de l'école. Elle aide au financement des projets scolaires en organisant le traditionnel loto des écoles ainsi que des opérations comme la vente de chocolats, des tombolas.... Elle organise également le Noël de la garderie périscolaire avec l'achat de jouets, de matériels d'animation et des jeux éducatifs pour l'aide aux devoirs. De plus, l'association est un relais entre les parents et l'école ; elle permet la retransmission des souhaits et des inquiétudes auprès des enseignants et de la municipalité.

SES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2010/2011:

- Vente de chocolats de Noël.
- Financement de jouets avec organisation du Noël de la Garderie.
- Galettes des rois offertes aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire.
- Loto annuel de l'école informatisé.

- Participation au bulletin des enfants du CM1/CM2 lors de leur voyage en Italie.
- Organisation d'une tombola.
- Participation, en juin 2010, au spectacle de l'école organisée par le corps enseignant.

SON FINANCEMENT :

- Bénéfice du loto : participation des familles, des commerçants et des flégeois au loto par des dons ou par l'achat de cartons par exemple.
- Participation des membres de l'association aux marchés de pays et de Noël afin de bénéficier d'une quote-part sur les résultats excédentaires des marchés.
- Pourcentage sur la vente des chocolats.
- Subvention accordée par la mairie.
- Bénéfice des diverses activités telle que la tombola.

SA COMPOSITION :

Son Bureau : Présidente : Chrystel DANÉY
 Vice Présidente : Sophie GOLFFIER
 Trésorière : Fanny GEOUFFRE LA MAURIE
 Trésorière adjointe : Chrystel DUFAURE

Secrétaire : Marie HURET

Secrétaire adjointe : Catherine DUJARDIN

Ses Membres : Aurélia DEBEST, Mathieu DUFAURE, Sylvie FERNANDES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

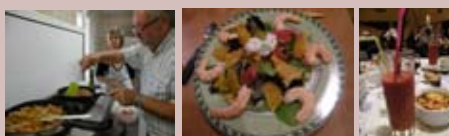
L'association des parents d'élèves a besoin de tous les parents disponibles pour continuer son action. En début d'année scolaire, courant septembre, a lieu l'assemblée générale qui est ouverte à tous les parents. La présence des parents à cette assemblée n'engage pas les parents dans la vie de l'association, mais leur permet de mieux connaître ses membres mais aussi ses actions, et de donner leurs opinions sur tout ce qui est fait tout au long de l'année. Mener une association n'est pas une chose facile et il arrive parfois que les décisions prises lors des réunions, ne conviennent pas à tous. C'est pourquoi il est aussi important pour nous de pouvoir avoir votre avis, vos envies ou vos besoins afin de pouvoir apporter les solutions les plus appropriées.



EXPRESSIONS



Art culinaire :



Sérieux et surveillance Salade de crevettes Gaspacho de fraises et crème catalane

Maintien corporel : lundi et jeudi à 19h



Équilibre et abdos Souplesse latérale et adducteurs

LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2011 EN IMAGES

Aquarelle : tous les lundis

Rendez-vous de l'atelier aquarelle, le lundi après midi de 14h à 18h, ambiance studieuse.



Les stages avec :

- Gilles Brunerie, artiste breton, du 2 au 5 avril 2011



Démonstration

Etude des aquarelles réalisées

- Jean Claude Papeix, artiste limousin, le 22 mai 2011



En démonstration

Le groupe admiratif et comblé

La chorale : mercredi à 20h. Chef de Chœur Jeanne Marie Beligot



En concert à Sainte-Féréole

En concert à Terrasson

Encadrement : vendredi à 15h

Stage 22 avril 2011, avec Isabelle Jeanniard de l'atelier d'encadrement Parenthèse de Limoges



Atelier au travail

Technique du stage réalisé

Un point C' Tout : 4^{ème} mardi de chaque mois à 20h30

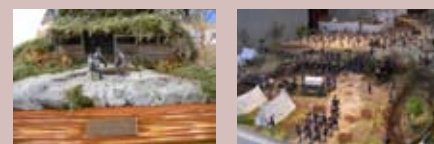


La veillée des brodeuses

réalisation d'un tapis pour maison de poupée

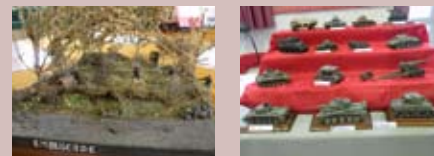
Histoire, Maquettes

et Figurines : 3^{ème} vendredi de chaque mois à 19h



Le trou du Loup

Fort Alamo



Engins militaires

Scrapbooking : travail personnel, animatrice Caroline Cummins 05 55 88 17 86

SANTA FAIT DANSER

Santa Fait Danser toujours aussi motivé. Santa Fait Danser repose sur 2 éléments essentiels: un enseignement de base et de qualité pour permettre la reproduction de toutes ces danses à l'extérieur et l'apprentissage dans la joie et la bonne humeur.

Cette année, une sortie au Futuroscope a ravi nos danseurs avec le spectacle show dance ainsi que nos 2 stages de bachata.

Si la danse vous passionne, n'hésitez pas ! Venez nous rejoindre dans cette association très dynamique.

Une représentation sera faite lors du Marché des Producteurs de Pays à Sainte-Féréole.

Pour tout renseignement, contactez Marie-Lyne au 05.55.85.65.74 (heures repas) ou santafaitdanserhoo.fr

La Présidente, Marie-Lyne FORGET

ÉVÉNEMENTS PROGRAMMÉS POUR 2011

Exposition de l'atelier d'aquarelle du 28 mai au 5 juin salle du Temps Libre. **Le concert de fin de saison** de la chorale en l'Église de Sainte Féréole le dimanche 19 juin à 16h30 avec la participation des ensembles vocaux de Sarrau, Vars et Yssandon. **Déplacement à Brioude** (42), en car, le lundi 12 juillet 2011 à l'occasion de la biennale internationale d'aquarelle. **Déplacement à Bordeaux**, en car, le 2 juillet pour assister au spectacle de ballet « Giselle » au Grand Théâtre. **Exposition d'encadrement** en septembre 2011 pendant la fête de Sainte Féréole, dans la cave « climatisée » de Mimi Bordes. **Exposition internationale de Maquettes et Figurines** à Sainte Féréole octobre 2012. **2^{ème} Biennale d'aquarelle** de Sainte Féréole du 21 juillet au 5 août 2012.

www.biennaledaquarelle.fr

contact@biennaledaquarelle.fr

FNACA

Le Comité Local de la FNACA dont le bureau se réunit assez régulièrement pour faire le point et répartir les tâches de chacun au sein de la section compte une cinquantaine d'adhérents et d'adhérentes.

Le repas annuel préparé par Véronique (choucroute fort copieuse) a réuni environ 80 personnes dont quelques représentants de comités voisins.

Le Samedi 5 mars, une réunion inter-comités s'est déroulée à Malemort où étaient présents les représentants de Donzenac - Sadroc, Malemort - La Chapelle aux Brocs - Venarsal, Ussac, Saint-Germain les Vergnes et Sainte-Féréole (soit 25 délégués) pour parler des problèmes internes aux comités.

La cérémonie commémorative du 19 mars a été, comme tous les ans, une réussite. A l'issue de cette dernière, deux adhérents ont reçu la médaille du combattant. Des délégations locales ont assisté aux cérémonies de Tulle et Brive.

Le 8 mai, sur l'invitation du Maire et des Anciens Combattants, la FNACA a pris part, en nombre, à la commémoration de la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale. Monsieur le Maire a rendu un vibrant hommage au monde combattant et a

adressé de vifs remerciements à la foule présente.

Le Président et une ou deux personnes assistent à toutes les assemblées départementales ainsi qu'aux obsèques de camarades de la section et des comités voisins.

Le mercredi 1er juin, s'est tenue une réunion de bureau de la section locale chez le vice-président, Robert PEROT.



Le Président appelle les anciens d'AFN qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre l'association afin de mieux défendre encore les intérêts et les droits de tous sans oublier ceux des veuves (allocation différentielle et pension de réversion entre autres).

Le Président Gilbert Bouillaguet

La S.S.S.F.

Société Sportive Sainte-Féréole (section football)

La Société Sportive de Sainte-Féréole section Football a été créée en 1936 pour le plaisir de pratiquer le football mais surtout comme activité rassemblant les jeunes et les moins jeunes. Le club de foot c'est la « vie d'un village ». Les joueurs seniors sont inscrits dans le Championnat organisé par la ligue du Centre Ouest – Région Limousin Poitou Charente – Aujourd'hui en promotion d'honneur, le club descend en promotion de ligue. L'engagement financier dépend de la place du club dans les divisions, fluctuations suivies par la mairie de Sainte-Féréole pour assurer la participation des équipes aux championnats dans lesquels elles sont inscrites. La motivation des dirigeants à maintenir le club en stabilisant les effectifs s'exerce par tradition de l'équipe de football de village et les engage à maintenir l'école de foot, les oblige à recruter des joueurs à l'extérieur. Ils sont 4 éducateurs bénévoles des 40 jeunes, un par niveau : U6, U7, U11 et U13 et 2 entraîneurs bénévoles pour les 40 seniors des équipes premières A et B. Le niveau requis pour les entraîneurs est le B1 pour les seniors. Le Président assure toutes les charges administratives et d'organisation des déplacements et des matchs, la recherche des sponsors, les calendriers. Tous regrettent la fuite des joueurs et d'aucuns s'inquiètent de la pérennité du club. L'équipe des copains d'abord est constituée des vétérans. Tous s'affranchissent de la licence d'affiliation à la ligue pour 25 € la licence jeunes et 50 € la licence senior. Un loto est organisé chaque année. Un cadeau de Noël est offert à chaque jeune de l'école de football. Les footballeurs ont à leur disposition les aménagements sportifs du club house, des vestiaires et les terrains nécessaires et remercient la Commune pour son soutien permanent.

Le Président, Raoul VERGT



MUSIQUE ON DANSE

L'Association est heureuse de vous présenter quelques photos des adhérents de la danse et de la gym.

Les dates manquantes:

Samedi 18 juin à 20h à la salle du stade : Spectacle des danseuses.
Entrée : 5 euros Gratuit pour les enfants de – de 10 ans

Mercredi 29 juin à 20h (la salle de danse ou salle du Temps Libre):

Assemblée Générale de l'Association :

Bilan financier, Bilan des activités de l'année écoulée, Démission du bureau, Élection du nouveau bureau.

Pré-Inscription des adhérents de la danse et de la gym pour prochaine rentrée (2011-2012)

Nous attendons une forte mobilisation de votre part, pour que L'association perdure et que les enfants puissent continuer à danser, il nous faut des bénévoles aussi bien pour la gym que pour la danse. L'équipe de L'ASSOCIATION « Musique On Danse », vous salue cordialement et vous attend nombreux aux dernières manifestations de la saison.



La présidente Sandrine Simoneau.

Arts Culture et Partage propose l'activité : Cours de Chi Kung

Martine SOIROT Professeur diplômée de l'Universal TAO Center -Thaïlande par Mantak Chia (Créateur du système de Tao Curatif). Le Chi Kung, est un art ancestral chinois pour entretenir la forme et la santé. En connectant l'esprit au corps ; l'apprentissage de postures, de respiration abdominale et de mouvements plus ou moins lents, apportent relaxation et bien être. La pratique régulière permet de développer et d'équilibrer la circulation d'énergie. Le Chi Kung transforme le stress en vitalité, recycle les émotions négatives en émotions positives, procurant force, courage, volonté et joie de vivre. Épanouissement et bonne humeur assurés dans tous les cours !!!



Cours collectifs tous publics dès septembre 2011
Le mardi de 10h00 11h30 et 18h30 20h30 à ste Féréole
Informations et inscriptions : Martine Soirot :
Tél. : 06 70 76 71 69 / martinesoirot.tao@orange.fr

LA FLEGEOLOISE

Après une année 2010 positive, la Flégeoise s'est mobilisée avec le concours de la Chambre d'Agriculture et la Municipalité pour accueillir une nouvelle saison des marchés de producteurs de pays. Le premier grand marché de producteurs de pays s'est déroulé à Sédières le 19 Juin dans un cadre majestueux. Nous avons participé à son organisation tout au long de ce week-end avec les bénévoles de nos associations ainsi que ceux d'autres communes participant aux marchés de producteurs. Le 07 Juillet, premier marché de producteurs de pays de Sainte-Féréole est renouvelé tous les Jedis de chaque semaine des mois de Juillet et Août, soit huit marchés pour la saison 2011 ; les horaires d'ouverture au public sont identiques à l'année dernière, soit : ouverture à 17 heures et fermeture à 23 heures, ceci pour respecter la quiétude des riverains et éviter certains débordements préjudiciables. La convivialité de nos marchés ne faisant plus de doute, nous sommes très heureux de vous accueillir très nombreux. Vous pouvez déguster sur le site tous les meilleurs produits de nos producteurs ainsi que crêpes et frites fabriqués sur place par nos charmantes et dévouées bénévoles. La buvette vous est ouverte jusqu'à 23 heures.

Des orchestres animent joyeusement à tour de rôle toutes ces soirées. Pour ce faire la Flégeoise s'est dotée, outre le matériel déjà en sa possession de matériel neuf, extension de buvette, friteuse, sono, conteneur, machine à café etc ... ceci étant à la disposition de toutes les associations pour leurs manifestations. A noter également quelques changements au niveau de la disposition de certains stands, dans le but de faciliter le fonctionnement et mieux répondre aux conditions de sécurité. Comme chaque année de nombreux bénévoles au travers de leurs associations, assument les tâches multiples et nécessaires au bon fonctionnement de ces marchés, tâches souvent pénibles mais accomplies avec cœur et générosité. Je fais donc appel à votre civisme pour leur rendre le service agréable par le respect des règlements (horaires et propreté des lieux). Je vous en remercie pour eux. Les autres manifestations de la Flégeoise pour l'année 2011 sont les suivantes :

- Bilan des marchés de producteurs de pays avec repas des bénévoles au mois de novembre

- Les marchés de Noël

- Le repas de la Saint Sylvestre qui a connu encore une fois un grand succès avec plus de 220 convives rassemblés pour une soirée festive très animée.

La Flégeoise fédère quelques 18 associations et vous invite à prendre connaissance de leurs multiples activités lors des nombreuses manifestations et expositions ayant lieu au cours de l'année.

Le Président
Michel Meneyrol

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 JANVIER 2011

Objet : CONSULTATION MOBILIER ESPACE JEUNES ET ACCUEIL DE LOISIRS

Les besoins en mobilier de l'espace jeunes et de l'accueil de loisirs ont été déterminés par le groupe de travail jeunesse. Le coût de l'investissement est estimé à 40 000€ H.T., soit 47 840€ T.T.C. Le Maire propose de procéder à une consultation auprès de l'UGAP, groupement d'achats publics, pour les chaises, les tables, les bureaux, les équipements de la salle d'art plastique, la salle des jeunes, le restaurant, la salle d'activité des 4-6 ans, celle des 8-12 ans, la salle de repos et de lecture, le hall du bas... Le Conseil Municipal accepte l'achat du mobilier de l'espace jeunes et de l'accueil de loisirs tel que présenté ci-dessus. Unanimité.

OBJET : CRÉATION POSTE ESPACE JEUNES ET ACCUEIL DE LOISIRS

Pour assurer l'ouverture de la structure espace jeunes et accueil de loisirs le Conseil Municipal accepte la création d'un poste de Directeur (trice) à compter du 1^{er} mai 2011. Cet agent aura le grade d'animateur territorial, Catégorie B. Il sera recruté à temps complet, soit 35 heures. Ce recrutement pourra avoir lieu par voie de mutation ou par voie contractuelle sous conditions énoncées par le décret n°97-701 du 31 mai 1997 modifié déterminant les conditions d'inscriptions au concours externe d'animateur territorial. De plus, il devra être titulaire du BAFD. Unanimité.

OBJET : ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES ESPACES SPORTIFS DU STADE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'éclairage de l'ensemble des installations sportives du stade. Ce projet consiste à créer un chemin lumineux du coin du stade d'entraînement jusqu'à la halle des sports par des lumières encastrées au sol. Trois lampes de 35W seraient positionnées sur le bâtiment des salles de sport au niveau des trois entrées (club house de foot, entrée principale des salles de sport, club house de tennis). Les deux bornes qui délimitent le haut de l'escalier seront repositionnées. Sur le parking situé entre la salle polyvalente et l'espace jeunes, 4 lumières de 250W chacune seront installées. Deux autres seraient positionnées pour éclairer le terrain multisport. Il est envisagé la pose de 5 lampes de 24W encastrées au sol le long de l'espace jeunes pour accéder à la salle de réunion: il s'agit d'une option car des lampes sont positionnées sur le mur du bâtiment et il est nécessaire de voir dans un premier temps si celles-ci sont suffisantes. L'étude faite estime les travaux à 44 252€ T.T.C.,

soit 37 000€ H.T. Ce projet est susceptible d'être financé par une subvention dans le cadre du programme 2011 du département à hauteur de 35% du montant H.T. dans la limite de 11 500€. Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 35% du montant H.T. Unanimité.

OBJET : MODIFICATION RÉGIE DE RECETTES « PRODUITS DES USAGERS DE LA SALLE MULTI MEDIA »

Le Conseil Municipal fixe à 5€ le prix à payer par l'utilisateur pour participer à une séance à thème dans le cadre de l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique. Les produits de ces séances seront perçus dans le cadre de la régie de recettes des « produits des usagers de la salle multimédia L'utilisateur devra s'acquitter auprès de la mairie qui lui remettra une quittance de paiement. Unanimité.

OBJET : PATAUGEOIRE – MODIFICATION ESTIMATIF

Par délibération du 19 novembre 2010 le Conseil Municipal a autorisé le Maire à consulter des entreprises pour la création d'une pataugeoire d'une superficie de 15 m² (soit 5 m x 3 m). Le Groupe de travail Sports et Loisirs propose d'ajouter à cette pataugeoire une surface aire de jeux d'eau d'une superficie d'environ 42m² qui serait composée de plusieurs jeux, tels que des tunnels d'eau, des canons à eaux, des fleurs... Le projet est alors estimé à 80 000€ H.T. soit 95 200€ T.T.C. Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur l'ajout d'une aire de jeux au projet de la pataugeoire et sur la nouvelle estimation La consultation d'au moins trois entreprises se fera dans le cadre de la procédure adaptée. Unanimité.

OBJET : REMBOURSEMENT DIRECTRICE ECOLE PRIMAIRE

La Directrice de l'école a acheté un appareil photo pour l'école et n'a pas présenté au fournisseur le bon de commande fait par la mairie. Il convient donc de lui rembourser la somme de 69€ conformément au ticket de caisse présenté. Le Conseil Municipal autorise le remboursement de cette somme à la Directrice de l'école. Unanimité.

11 MARS 2011

Le Compte Administratif est présenté à la page 7 du bulletin.

OBJET : AVENANTS TRAVAUX CONSTRUCTION ESPACE JEUNES ET ACCUEIL DE LOISIRS

Des travaux non prévus au marché s'avèrent nécessaires et ont été acceptés par la Commission d'Appel d'Offres réunie les 24 février et 4 mars 2011 : - l'entreprise Eurovia, titulaire du lot 1, présente un avenant de 7 541,80€ H.T.

correspondant à du terrassement supplémentaire du fait de la modification de l'implantation du bâtiment et à la pose de bordures, de caniveaux non prévus au marché initial. Il est à préciser que le devis total d'Eurovia est de 8 231,80€ H.T., mais qu'il y a lieu de retirer la ligne compte prorata qui n'est pas à facturer au maître d'ouvrage ainsi qu'une mise à niveau de regard, d'où un total du devis ramené à 7 541,80€ H.T.

- l'entreprise Lafond, titulaire du lot 5, présente un avenant de 193,00€ H.T. pour la pose d'un bloc porte entre la salle audi-crétation et la salle d'arts plastiques.

- l'entreprise Lacoste, titulaire du lot 11, présente un avenant de 1 828,40€ H.T. pour la fourniture et la pose d'un garde-corps non prévu au marché initial ainsi que la fourniture et la pose d'une tôle perforée pour le garde-corps posé.

Il est également nécessaire d'aménager le sol du patio et de la terrasse par la pose de lames non prévu dans le marché initial. Trois entreprises ont été consultées : l'entreprise Lafond, l'entreprise Bécot et la société d'exploitation forestière Estorges pour la fourniture avec l'entreprise Le Dantec pour la pose. Les propositions sont les suivantes : Entreprise Lafond : 9 894€ H.T.

Entreprise Bécot : 10 297,01€ H.T.

Entreprise Estorges/Entreprise Le Dantec : 10 630,00€ H.T.

Le Maire propose de retenir l'entreprise Bécot compte tenu des matériaux proposés (composite bois/PVC, imputrescible, couleur stable dans le temps). Le Conseil Municipal approuve les avenants tels qu'ils ont été acceptés par la Commission d'Appel d'Offre, soit à hauteur de 9 563,20€ H.T. ainsi que le devis de l'entreprise BECOT pour la somme de 10 297,01€ H.T. Unanimité (Mr Bécot ne participe pas au vote)

OBJET : RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE DITE MAISON DU TEMPS LIBRE : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL

Par délibération du 19 novembre 2010 il a été décidé la réfection de l'ensemble de l'ancienne école des filles avec rénovation de la salle polyvalente dite Maison du temps libre suite au diagnostic énergétique réalisé fin 2009 et qui a conclu à une très mauvaise isolation du bâtiment (très mauvais état de la laine de verre, fenêtre et porte fenêtre simple vitrage, murs non isolés...). Le diagnostic préconise le changement des menuiseries, l'isolation des murs par l'intérieur et par l'extérieur, l'isolation des faux-plafonds et des planchers. Le changement des menuiseries permettrait d'améliorer la thermique du bâti et ainsi d'obtenir des économies d'énergie non négligeables, mais aussi minimiser les nuisances sonores vis-à-vis de l'extérieur tout en améliorant le confort des occupants. Une estimation globale des travaux a été réalisée par le maître d'œuvre, l'atelier Clary²-Romieux, à hauteur de 210 100€ H.T. Le Conseil Municipal accepte l'estimation faite pour la rénovation de la salle polyvalente dite Maison du temps libre et sollicite Monsieur le Président du Conseil Général de la Corrèze pour obtenir une subvention dans le cadre



des aménagements communaux au titre des travaux de restructuration de salles polyvalentes existantes dans les communes de – 2000 habitants. Il le plan de financement de la façon suivante :
DETR : taux en vigueur
Conseil Général : taux en vigueur
Commune : le reste. Unanimité

OBJET : CONSULTATION MOBILIER ESPACE JEUNES ET ACCUEIL DE LOISIRS

Par délibération du 19 janvier 2011 le Conseil Municipal a accepté l'achat du mobilier de l'espace jeunes et de l'accueil de loisirs auprès de l'UGAP, Groupement d'Achats Publics pour un montant estimé à 40 000€ H. T, soit 47 840€ T.T.C. Monsieur le Maire propose de modifier la procédure de consultation de la façon suivante : la consultation sera effectuée auprès de l'UGAP, groupement d'achats publics, et/ou d'autres entreprises. Le Conseil Municipal charge le Maire de procéder à l'achat du mobilier auprès de l'UGAP et/ou d'autres entreprises et lui donne délégation de pouvoirs pour signer tous documents et faire toutes démarches nécessaires pour l'achat du mobilier. Unanimité.

OBJET : CRÉATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2011

Par délibération du 19 novembre 2010 il a été décidé la réfection de l'ensemble de l'ancienne école des filles avec la création d'une Maison des Associations Culturelles. Les associations concernées rassemblent 235 adhérents et n'ont ni locaux administratifs ni espaces de création dédiés. Elles utilisent les salles disponibles avec des créneaux horaires souvent changeants. Le projet vise donc à doter ces quatre associations de structures stables et adaptées à leurs besoins. Une estimation globale des travaux a été réalisée par le maître d'œuvre, l'atelier Clary²-Romieux, à hauteur de 439 900€ H.T. Le Conseil Municipal accepte l'estimation faite pour la création d'une maison des associations culturelles et sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour obtenir une subvention dans le cadre de la DETR 2011 – Projets structurants. Il fixe cette demande de subvention DETR en priorité n°2. Il fixe le plan de financement de la façon suivante : DETR : 30% (taux majoré) - Contrat de Pays de Brive – Conseil Général (subvention attribuée) 61 000€ - Commune : le reste. Unanimité

OBJET : RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE DITE MAISON DU TEMPS LIBRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2011

Par délibération du 19 novembre 2010 il a été décidé la réfection de l'ensemble de l'ancienne école des filles avec rénovation de la salle polyvalente dite Maison du temps libre suite au diagnostic énergétique réalisé fin 2009 et qui a conclu à une très mauvaise isolation du bâtiment (très mauvais état de la laine de verre, fenêtre et porte-fenêtre simple vitrage, murs non isolés...). Le diagnostic préconise le changement des menuiseries, l'isolation des murs par l'intérieur

et par l'extérieur, l'isolation des faux-plafonds et des planchers. Le changement des menuiseries permettrait d'améliorer la thermique du bâti et ainsi d'obtenir des économies d'énergie non négligeables, mais aussi minimiser les nuisances sonores vis-à-vis de l'extérieur tout en améliorant le confort des occupants. Une estimation globale des travaux a été réalisée par le maître d'œuvre, l'atelier Clary²-Romieux, à hauteur de 210 100€ H.T. Le Conseil Municipal accepte l'estimation faite pour la rénovation de la salle polyvalente dite Maison du temps libre et sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour obtenir une subvention dans le cadre de la DETR 2011 – opération construction, restructuration, rénovation de salles polyvalentes dans les communes de – 2000 habitants. Il fixe cette demande de subvention DETR en priorité n° 1. Il fixe le plan de financement de la façon suivante : DETR : 48% (taux majoré) dans la limite du plafond de dépenses (100 000€)
CONSEIL GÉNÉRAL : 45% dans la limite du plafond de dépenses (122 000€)
Commune : le reste - Unanimité.

OBJET : AMÉNAGEMENTS DE PETITS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2011

Par délibération du 12 juin 2010 il a été décidé la création d'une pataugeoire et d'une aire de jeux d'eau. La pataugeoire a une superficie de 15 m² et l'aire de jeux d'eau d'environ 42 m². La consultation des entreprises a été réalisée et les travaux s'élèvent à 79 113,70€ H.T. Le Conseil Municipal sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour obtenir une subvention dans le cadre de la DETR 2011 – opération aménagements de petits équipements sportifs. Il fixe cette demande de subvention DETR en priorité n°3 et fixe le plan de financement de la façon suivante : DETR : taux en vigueur
Commune : le reste. Unanimité.

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION DU FONDS DE CONCOURS JEUNES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BRIVE : CONSTRUCTION TERRAIN MULTI SPORT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité d'obtenir une aide du fond de concours au titre de la construction d'un terrain multisport auprès de la Communauté d'Agglomération de Brive. Il précise que les travaux de construction seront terminés le 30 juin 2011. Compte tenu que le projet de construction d'un terrain multisport est conforme à la définition du fond de concours le Conseil Municipal décide de solliciter une participation de la Communauté d'Agglomération de Brive pour la construction d'un terrain multisports au titre du fond de concours Jeunes. Unanimité.

OBJET : RECRUTEMENT PERSONNEL SAISONNIER ET CONDITIONS D'EMBAUCHE

Il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier durant les mois de juillet et août 2011, à savoir : un surveillant de baignade pour le mois

de juillet et un pour le mois d'août à temps complet (35 heures), ainsi que trois agents d'entretien à temps complet. Ces agents d'entretien à recruter, un pour le mois de juillet et un pour le mois d'août, auront pour mission de tenir les entrées de la piscine, de nettoyer le bassin et les plages, d'analyser l'eau. En cas de mauvais temps, ils seront amenés à s'occuper des espaces verts. Le troisième agent d'entretien aura en charge de seconder l'équipe technique pendant 4 semaines à répartir entre juillet et août. Ils auront droit à 2,5 jours de congés par mois, conformément à la réglementation en vigueur. Le Conseil Municipal AUTORISE les créations de postes suivants :

1) deux postes de BEESAN à temps complet, rémunérés à l'indice brut 450 (10^{ème} échelon du grade des éducateurs des activités physiques et sportives) qui surveilleront la piscine : 1 pour le mois de juillet et 1 pour le mois d'août. Indices revalorisés selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche, heures supplémentaires éventuelles rémunérées en fonction des textes en vigueur.

2) Deux agents d'entretien à temps complet (35 heures) pour la piscine, conformément au détail ci-dessus, rémunéré au premier échelon de l'indice des adjoints techniques d'entretien 2^{ème} classe (indice brut 297) : un au mois de juillet et un au mois d'août. Indices revalorisés selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche, heures supplémentaires éventuelles rémunérées en fonction des textes en vigueur. 3) Un agent d'entretien à temps complet (35 heures) pour 4 semaines à répartir entre juillet et août pour seconder les agents du service technique, rémunéré au premier échelon de l'indice des adjoints techniques d'entretien 2^{ème} classe (indice brut 297). CHARGE le Maire de ces recrutements et l'autorise à signer les contrats de travail qui correspondent, PRECISE que les crédits nécessaires seront affectés au budget communal. Unanimité.

OBJET : NOUVELLE CONSULTATION LOT CHARPENTE - RÉFECTION PETIT PATRIMOINE

Par délibération du 14 décembre 2009 le Conseil Municipal a décidé la réfection des fours d'Aujol et de Sauvagnac et du puits de Sauvagnac et par celle du 12 juin 2010 il a autorisé le Maire à procéder à la consultation des entreprises. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le charpentier ne peut pas assurer le marché. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle consultation. Le Conseil Municipal, donne délégation au Maire pour procéder à la nouvelle consultation du lot Charpente et signer tous les documents en vue de la réalisation de l'opération. Il lui demande de l'informer du choix de l'entreprise. Unanimité.

OBJET : VOTE DES TAXES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir, pour 2011, les taux d'imposition des taxes directes locales soit :
Taxe Habitation : 10,56%
Taxe Foncière (bâti) : 15,84%
Taxe Foncière (non bâti) : 62,40%
Unanimité.



4 MAI 2011

OBJET: APPROBATION APS SALLE POLYVALENTE DITE « MAISON DU TEMPS LIBRE » ET MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de réhabilitation de la salle polyvalente dite « Maison du Temps Libre » et de la Maison des Associations Culturelles proposé par l'atelier Clary²-Romieux, pour un montant de travaux estimé de 650 000€ H.T. Compte tenu du montant, la procédure sera le marché à procédure adaptée (article 28 du CMP). Le Conseil Municipal accepte l'Avant-projet Sommaire présenté par le maître d'œuvre, et fixe le mode de dévolution des travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée, Il autorise le Maire à signer les marchés à venir après attribution par la commission des marchés, et toutes les pièces administratives et techniques nécessaires. Unanimité.

OBJET: APPROBATION PROJET ÉDUCATIF STRUCTURE ESPACE JEUNES ET ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet d'éducation de la structure espace jeunes et accueil de loisirs. Le Conseil Municipal approuve ce document. Unanimité.

OBJET : APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR PISCINE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du règlement intérieur de la piscine. Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la piscine annexé à la présente délibération. Unanimité.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CLET (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner un délégué pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges à l'Agglo de Brive. Le Conseil Municipal désigne M. Henri SOULIER. Unanimité.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ INTERLOCUTEUR DE CORRÈZE HABITAT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner un délégué interlocuteur de Corrèze Habitat pour siéger aux commissions d'attribution des logements. Le Conseil Municipal désigne M. Maurice GOLFIER. Unanimité.

OBJET : EMPLOIS SAISONNIERS STRUCTURE ACCUEIL DE LOISIRS – ESPACES JEUNES

En prévision des vacances scolaires 2011, il est nécessaire de renforcer les services de l'accueil de loisirs pour ces périodes, soit pendant les mois de juillet et août, pendant les vacances de Toussaint et pendant les vacances de Noël. Le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée :

au maximum trois emplois à temps complet (35 heures), pour le mois de juillet, pour le mois d'août, pour les vacances de Toussaint et pour les vacances de Noël, pour exercer les fonctions d'animateurs, au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.

Ces agents devront disposer du BAFA. Le Conseil Municipal décide le recrutement d'agents saisonniers tels que présentés ci-dessus. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297. Il charge le Maire de procéder au recrutement des agents et l'autorise à signer les contrats d'engagement. Unanimité.

OBJET : FIXATION TARIFS STRUCTURE ESPACE JEUNES ET ACCUEIL DE LOISIRS

Le Maire demande à l'Assemblée de fixer les tarifs de la structure espace jeunes et accueil de loisirs. Il propose une grille tarifaire selon les revenus des familles (revenus de l'année N-1), le nombre d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs, le temps de présence (à la demi journée sans repas, à la demi journée avec repas, à la journée, un forfait par semaine). Les enfants hors commune seront également accueillis. Le tarif appliqué sera supérieur de 30% à celui des habitants de la commune. A partir du deuxième enfant, il sera appliqué une réduction de 20% par rapport au tarif de base. Le Maire présente la grille tarifaire.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

Amplitude horaire : 7h30 – 18h30

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	HABITANTS DE SAINTE FÉRÉOLE					HABITANTS HORS COMMUNE				
		1/2 JOURNÉE	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE	FORFAIT À LA SEMAINE	SOIT LA JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE	FORFAIT À LA SEMAINE	SOIT À LA JOURNÉE
1 à 600	A	3,50	6,10	7,55	30,20	6,04	4,55	7,93	9,82	39,26	7,85
601 à 900	B	4,95	7,55	9,10	36,40	7,28	6,44	9,82	11,83	47,32	9,46
901 à 1 200	C	6,50	9,10	10,96	43,84	8,77	8,45	11,83	14,25	57,00	11,40
1 201 à	D	8,35	10,95	13,20	52,80	10,56	10,86	14,24	17,16	68,64	13,73

Quotient familial = (revenus n-1 avant réduction / 12) / nombre de parts

-20% à partir du 2^{ème} enfant

SUPPLÉMENT SORTIES

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	HABITANTS DE SAINTE FÉRÉOLE	HABITANTS HORS COMMUNE
1 à 600	A	1,97	2,56
601 à 900	B	2,30	2,99
901 à 1 200	C	2,70	3,51
1 201 à ...	D	3,16	4,11

Le Conseil Municipal fixe les tarifs tels que présentés ci-dessus. Unanimité.

OBJET : MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES : DEMANDE SUBVENTION CONTRAT DE PAYS

Par délibération du 19 novembre 2010 il a été décidé la réfection de l'ensemble de l'ancienne école des filles avec la création d'une Maison des Associations Culturelles. Les associations concernées rassemblent 235 adhérents et n'ont ni locaux administratifs ni espaces de création

dédiés. Elles utilisent les salles disponibles avec des créneaux horaires souvent changeants. Le projet vise donc à doter ces quatre associations de structures stables et adaptées à leurs besoins. Une estimation globale des travaux a été réalisée par le maître d'œuvre, l'atelier Clary²-Romieux, à hauteur de 439 900€ H.T. Ce dossier a été présenté aux financeurs dans le cadre du Contrat de Pays de Brive et a fait l'objet d'un agrément au titre du présent contrat. Le Conseil Municipal approuve le projet tel que présenté ci-dessus. Il autorise le Maire à solliciter les subventions dans le cadre du Contrat de Pays de Brive pour les travaux de la Maison des Associations Culturelles. Il fixe le plan de financement de la façon suivante : Unanimité.

OBJET : MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES : DEMANDE FONDS DE CONCOURS AGGLO DE BRIVE

Par délibération du 19 novembre 2010 il a été décidé la réfection de l'ensemble de l'ancienne école des filles avec la création d'une Maison des Associations Culturelles. Les associations concernées rassemblent 235 adhérents et n'ont ni locaux administratifs ni espaces de création dédiés. Elles utilisent les salles disponibles avec des créneaux horaires souvent changeants. Le projet vise donc à doter ces quatre associations de structures stables et adaptées à leurs besoins. Une estimation globale des travaux a été réalisée

par le maître d'œuvre, l'atelier Clary²-Romieux, à hauteur de 439 900€ H.T. Ce dossier a été présenté aux divers financeurs dans le cadre du Contrat de Pays de Brive et a fait l'objet d'un agrément au titre du présent contrat. L'Agglo a parallèlement mis en place un fond de concours dont les modalités d'attribution sembleraient rendre le dossier de la Maison des Associations Culturelles de la Commune de Ste Féréole éligible. Le Conseil Municipal sollicite Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Brive pour l'obtention d'un fond de concours pour ce programme Il fixe le plan de financement de la façon suivante :

Contrat de Pays de Brive – Conseil Général (subvention attribuée) 61 000€

Fonds de concours Agglo : 50% du montant restant à la charge de la commune, soit 50 % de 378 900€ H.T Commune : le reste.

Il précise que d'autres demandes de financement ont été déposées ou seront déposées au titre de la DETR et au titre du Contrat de Pays de l'Agglo (Programme Économie d'Énergie des bâtiments communaux). Unanimité.



OBJET : OUVERTURE STRUCTURE ESPACE JEUNES – ACCUEIL DE LOISIRS

Le Maire informe l'Assemblée que la structure espace jeunes – accueil de loisirs est terminée. Il propose une ouverture de la structure le lundi 4 juillet 2011 et explique que l'accueil de loisirs sera ouvert tous les mercredis des périodes scolaires et toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Il y a également lieu de demander l'agrément auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Compte tenu de l'étude de besoins faite auprès des parents, il est nécessaire de demander un agrément pour 20 enfants auprès de la CAF (enfants de moins de 6 ans) et un agrément pour 30 enfants auprès de la DDCSPP (enfants à partir de 6 ans) pour la structure accueil de loisirs. Les enfants seront accueillis dès l'âge de 3 ans à condition qu'ils soient scolarisés. Pour la structure espace jeunes, un second agrément doit être demandé à la DDCSPP pour accueillir les adolescents de 13 ans et plus : l'agrément à demander est de 20 places. L'étude de besoin montre que les adolescents souhaitent que des activités leur soient proposées les samedis après midi et les mercredis après midi pendant les périodes scolaires et tout au long des vacances scolaires. Le programme des activités sera élaboré par le Directeur en collaboration avec les adolescents. Il est à noter que les locaux de l'accueil de loisirs (salle d'activités 8-12 ans, WC enfants, salle de lecture et de repos, salle d'activités 4-6 ans, un rangement, WC du personnel et bureau du bas) sont exclusivement réservés aux activités de l'accueil de loisirs. Toutes les autres salles; c'est-à-dire celles situées à l'étage (salle audio création, salle d'arts plastiques, salle informatique, salle vidéo, bureau, rangement, WC) seront dédiées à l'espace jeunes, aux associations communales à vocation de la jeunesse. La salle de restaurant, la cuisine et la réserve situées au rez de chaussée seront utilisées indifféremment par tous les occupants du bâtiment, y compris les associations communales. La salle de réunion située à l'étage est destinée à l'usage des associations communales, de la mairie. Le Conseil Municipal prend acte des modalités d'ouverture de la structure espace jeunes – accueil de loisirs. Il précise que la structure sera partagée en deux : d'un côté l'espace jeunes pour les 13-14 ans et plus et de l'autre l'accueil de loisirs pour les 3-12/14 ans (avec la condition pour les 3 ans d'être scolarisés) Il note la répartition des salles et leur destination et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'ouverture de la structure et à demander les agréments aux différents partenaires. Unanimité

OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2009 DU PRÉSIDENT DE L'AGGLO DE BRIVE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et par application de l'arrêté du 2 mai 2007, le Maire doit présenter à son assemblée délibérante les rapports annuels qu'il reçoit de l'établissement public de coopération intercommunale auquel ont été transférées les compétences d'assainissement collectif et non collectif. Le Maire présente donc à l'Assemblée les rapports annuels du Président de l'Agglo de Brive sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2009. Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2009 ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2009. Unanimité.

OBJET : REMPLACEMENT PLANCHERS ÉGLISE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un devis d'un montant de 8 078€ H.T. soit 9 661,29€ T.T.C. pour le remplacement des planchers de l'église situés au niveau de la chambre de l'horloge, de la chambre des cloches et du beffroi. Une consultation a été faite le 28 mars 2011 auprès des entreprises suivantes :
GATIGNOL – DONZENAC
SA DUBOIS – MALEMORT
TRADI WOOD – MALEMORT
BROUILLET – NOAILLES
Seule l'entreprise Brouillet a répondu.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise Brouillet pour le remplacement des différents planchers de l'Église. Unanimité.

OBJET : RÉVISIONS TARIFS PRESTATIONS COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide l'application des tarifs suivants :

A. Cantine :

Enfants : 2,60€

B. Garderie :

Heure : 1,20€

Forfait : 12,00€

Le Maire précise qu'à compter de la rentrée scolaire 2011-2012, la garderie périscolaire fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le mercredi étant intégré à la structure accueil de loisirs-espace jeunes. Le Maire propose de revoir l'amplitude horaire de la garderie périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h15 – 9h00 et 16h30 -18h45.

C. Piscine :

Entrée enfant (jusqu'à 12 ans) : 1,30€

Entrée adolescents (au-delà de 12 ans)

et adultes : 2,60€

Abonnement enfants (15 bains) : 15,00€

Abonnement adultes (15 bains) : 30,00€

Le Conseil Municipal acte cette augmentation à compter du 1^{er} juillet pour la piscine et du 4 juillet pour la cantine et la garderie. Il décide des nouveaux horaires de la garderie périscolaire : 7h15 -9h00 et 16h30 -18h45 les jours d'école. Unanimité.

OBJET : SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION CLASSE À TEMPS NON COMPLET 21 HEURES ET CRÉATION POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET 28 HEURES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour les nécessités de service, il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures par semaine) et de supprimer le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (21 heures par semaine). Les heures de l'agent seront réparties de la façon suivante :

21 heures à la maison de l'enfance

7 heures à la structure accueil de loisirs et espace jeunes. Le Conseil Municipal décide la création du poste d'adjoint d'animation 2ème classe, catégorie C, à temps non complet (28 heures par semaine), à compter du 4 juillet 2011 et la suppression du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (21 heures par semaine). Il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche. Unanimité (M. MARTHON n'a pas pris part au vote)



INFORMATIONS MUNICIPALES

APPARTEMENT ADAPTÉ LIBRE

Un appartement adapté (handicap), propriété du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est actuellement libre.

D'une surface de 57 m² pour un loyer de 370 € par mois, cet appartement peut être loué à toute personne habitant prioritairement sur la Commune et souffrant d'un handicap.

Pourraient être bénéficiaires également des personnes âgées vivant dans un endroit isolé et qui voudraient se rapprocher du centre-bourg.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser à la mairie.

SIRTOM

Le SIRTOM met en place une tarification incitative et va donc changer ses procédures de ramassage.

Des enquêteurs, salariés du SIRTOM, sont en ce moment sur le terrain pour procéder à une enquête de besoins et expliquer, autant que faire se peut, les nouvelles dispositions.

Des remontées nombreuses en mairie nous font craindre que certaines difficultés, mal appréhendées, subsistent.

Le Maire a abondamment questionné les dirigeants du SIRTOM lors d'une réunion d'information réservée aux élus.

Il a également écrit au Président du SIRTOM pour lui faire part des difficultés qui se présentent ou se présenteront notamment dans le cadre de l'impossibilité de ramasser en porte à porte.

Des réponses ont été apportées par le SIRTOM et les agents enquêteurs peuvent et doivent répondre à vos questions.

Dans le doute, n'hésitez pas à appeler le **numéro vert** mis à votre disposition par le SIRTOM

0800 204 054

PS : la Mairie n'a plus la compétence ordures ménagères et donc ne pourra répondre sur les procédures qui se mettent en place ni sur les décisions à prendre concernant les modalités de ramassage, bacs ou colonnes enterrées.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Si vous connaissez des biens (terrains ou même constructions) qui n'ont pas de propriétaires connus et qui sont délaissés, en friche, non exploités, ou même visités depuis plusieurs années, vous pouvez le signaler à la mairie.

Une procédure permet à la mairie d'incorporer ce bien dans le domaine communal et de le rétrocéder ensuite aux voisins intéressés.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous à la mairie.

SÉCHERESSE 2011

La Région Limousin met en place une aide à l'implantation de cultures fourragères dérobées.

Le dossier est à retirer en mairie et doit être retourné avant le 30 novembre 2011 à la Maison de la Région en Corrèze – Place Carnot – 19000 TULLE.

Des dossiers de déclaration « Calamité sécheresse » peuvent être déposés du 2 août au 2 septembre.

L'imprimé est disponible en mairie ou à la Direction Départementale des Territoires de chaque Département.

Pour tout renseignement un **numéro vert** est à votre disposition :

0 800 000 750



LE CARNET

DÉCÈS

DU 1^{ER} FÉVRIER 2011 au 30 JUIN 2011

Renée Henriette Mélanie REYROLLE, 87 ans
décédée le 25 mars 2011
Cévennes

Gabriel Marcel GOUT, 82 ans
décédé le 29 avril 2011
16 Avenue de la Chapelle

André Henri BOUILLAGUET, 89 ans
décédé le 28 mai 2011
Le Pilard

Jean Elie VAUJOUR, 77 ans
décédé le 1^{er} juin 2011
Fage

MARIAGES

DU 1^{ER} FÉVRIER 2011 au 30 JUIN 2011

Sonia BANNE et Cyrille VERGNAUD
9 avril 2011 – Sauvagnac

Fabienne PERRIER et Franck Claude Marie DUVAL
23 avril 2011 – La Chartrouille

Vanessa DELMOND et Julien RITA
11 juin 2011 – Les Vignottes

NAISSANCES

DU 1^{ER} FÉVRIER 2011 au 30 JUIN 2011

Anaïs et Clara TUDZIARZ
nées le 3 février 2011
de Damien Prosper TUDZIARZ et Muriel PERRIER
17 rue du Colombier

Arthur DELPY
né le 19 février 2011
de Patrice DELPY et Karine CHAZAL
La Chapelle

Elïne Jeanne Marie BERNARDINI
née le 6 mars 2011
de Christophe André BERNARDINI et Edwige Séverine ROUGIE
Peuch Loule

Rose ROUSSEAU
née le 24 mars 2011
de Pierre ROUSSEAU et Céline Marie Claudine BONHOURE
Résidence Les collines de Sainte-Féréole

Satheene DIAZ
née le 14 avril 2011
de Yann Nicolas DIAZ et Julie PERRIER
4 Avenue du 8 Mai

Eléa Ruby Hélène CRESPEAU-BUTLER
née le 11 juin 2011
de Nicolas Christophe CRESPEAU et Caroline Ruby BUTLER
Chemin de la Salesses

Lou Anne Isabelle ALBRAND
née le 20 juin 2011
de Nicolas Jean-Marie ALBRAND et Amélie Marcelle Odette PROUST
1 rue des Pradelles

L'AGENDA

Bulletin Municipal N°24
JUILLET 2011

AOUT

tous les jeudis : marchés des producteurs de pays (Place de l'Église)
21 : Orchestrades : concert avec le groupe MEZZA VOCCE (Église)

SEPTEMBRE

9, 10 et 11 : fête annuelle (Place de l'Église)
17 et 18 : journées européennes du patrimoine : à la découverte des
croix de nos chemins

OCTOBRE

14 : don du sang de 16h à 19h30 (Salle du Stade)

NOVEMBRE

13 : commémoration des événements de la Besse et de l'armistice
du 11 novembre
19 : concert - Association Piano à Queue (Salle du Stade)

DÉCEMBRE

26 : don du sang (Le lieu sera précisé en fonction de l'avancement du chantier
de la Salle du Temps Libre)
31 : réveillon - La Flégeoise

INFORMATION

La salle du Temps Libre sera en travaux à compter du dernier
trimestre 2011.

NUMÉROS UTILES

Mairie : 05 55 85 78 00

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30
le samedi de 8h30 à 11h00, fermée en juillet et en août.
www.sainte-feréole.fr

École primaire : 05 55 85 78 53

École maternelle : 05 55 85 68 67

Maison de l'enfance : 05 55 84 25 87

Espace jeunes : 05 55 22 73 87

Médecins :

KIM Francis : 05 55 85 76 52

PARAUD Jean Henri : 05 55 18 08 63

Infirmières :

M^{mes} DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT : 05 55 85 65 91

Podologue : **DELPY Caroline** : 05 55 22 17 28

Kinésithérapeute : **CERMAK Vladimir** : 05 55 22 15 54

Pharmacie CROUCHET : 05 55 85 68 72

Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac :
05 55 85 73 79

Permanence en Mairie: 1er mardi de chaque mois de 14h à 15h30

Assistante Sociale – M^{me} Nathalie COLLET :

présente en Mairie les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois,
sur rendez-vous au 05 55 74 49 72

Mission Locale - pour les jeunes de 16 à 25 ans : 05 55 17 73 00
(sur rendez-vous une fois par mois).

Maison d'accueil spécialisée : 05 55 85 66 43

La Poste : 05 55 85 74 00

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
le samedi de 9h00 à 12h00.

heure de départ du courrier du lundi au samedi : 12h

**TAXI pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune
et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communal
d'Action Social :**

Déplacement sur la Commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur
Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif.
M^{me} PATRY au 05 55 92 98 88. Le montant de la prise en charge du taxi
(1.80 €) reste à la charge de l'utilisateur.

Transport à la demande par l'AGGLO :

Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du
jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous précisera
l'heure de départ en fonction de votre déplacement.

Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du
transport est de 2 € l'aller-retour.

AGGLO - Service assainissement : 05 55 74 70 15

Déchetterie Malemort : 05 55 92 07 18

lundi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi : de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00 et mardi de 9h00 à 12h00.

Gendarmerie de Donzenac : 05 55 85 69 50

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112 (portables).

SMUR : 15

Police Secours : 17

Dans votre prochain N°
DOSSIER "Les jeunes"

Sainte-Féréole

Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole
3, square du 14 Juillet
19270 Sainte-Féréole

Tél. 05 55 85 78 00

Fax 05 55 85 66 65

Courriel mairie.stefereole@wanadoo.fr

Site : <http://www.sainte-feréole.fr>